



ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE L'OTAN

COMMISSION SUR LA DIMENSION CIVILE DE LA SÉCURITÉ (CDS)

LA CHINE ET L'ORDRE LIBÉRAL MONDIAL

Rapport spécial

Lord JOPLING (Royaume-Uni)
Rapporteur spécial

029 CDS 20 F rév. 2 fin. | Original : anglais | 19 novembre 2020

TABLE DES MATIÈRES

I.	INTRODUCTION – LA MISE EN PLACE DE L'ORDRE LIBÉRAL MONDIAL ET SON LIEN INTRINSÈQUE AVEC LES VALEURS PORTÉES PAR L'OTAN	1
II.	L'ORDRE LIBÉRAL MONDIAL FACE À LA MONTÉE DE LA CHINE	2
A.	L'INTÉGRATION PROGRESSIVE DE LA CHINE DANS LA STRUCTURE ET LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES DE L'APRÈS-1945	2
B.	LES STRUCTURES PARALLÈLES DE GOUVERNANCE EN CHINE	4
C.	LA CHINE D'AUJOURD'HUI, UNE MENACE POUR L'ORDRE LIBÉRAL MONDIAL	6
III.	SYSTÈME POLITIQUE ET POLITIQUE ÉTRANGÈRE	9
A.	LE SYSTÈME POLITIQUE DE LA CHINE D'AUJOURD'HUI	9
B.	L'INFLUENCE PERSISTANTE DU PASSÉ DE LA CHINE DANS SA POLITIQUE ÉTRANGÈRE ACTUELLE	10
C.	LES PRINCIPES DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE CHINOISE.....	11
IV.	LE BILAN CHINOIS EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS : LA PUISSANCE ÉTATIQUE ET SES VICTIMES	12
A.	UN ÉTAT PRATIQUANT UN SYSTÈME DE SURVEILLANCE ORWELLIEN.....	12
B.	CENSURE DES MÉDIAS ET CONTRÔLE DE L'INTERNET	13
C.	PERSÉCUTIONS DES MINORITÉS RELIGIEUSES ET ETHNIQUES EN CHINE.....	14
D.	ÉTUDE DE CAS : LA RÉPRESSION EXERCÉE PAR PÉKIN FACE AUX ASPIRATIONS DÉMOCRATIQUES DE HONG KONG.....	16
V.	LES TENTATIVES DE LA CHINE DE REPRODUIRE SON MODÈLE DE GOUVERNANCE ET SON RÉGIME CONTRAIGNANT À L'ÉTRANGER.....	18
VI.	LA CRISE DE LA COVID-19 : UN INDICATEUR ÉLOQUENT DE L'ÉVOLUTION DU MODÈLE DE GOUVERNANCE CHINOIS ET DES EFFORTS DE PÉKIN VISANT À L'EXPORTER.....	21
VII.	CONCLUSIONS.....	22
	BIBLIOGRAPHIE	25

I. INTRODUCTION – LA MISE EN PLACE DE L'ORDRE LIBÉRAL MONDIAL ET SON LIEN INTRINSÈQUE AVEC LES VALEURS PORTÉES PAR L'OTAN

1. L'ordre international actuel a été mis en place par les États-Unis et ses alliés au lendemain de la seconde guerre mondiale. Il s'agissait, en créant un nouveau système d'alliances sécuritaires et en développant des instruments financiers globaux venant sous-tendre l'aide au développement et la réglementation des échanges, d'atténuer le risque de voir éclater de nouveaux conflits en agissant de manière préventive sur leurs causes premières. Ces efforts ont débouché sur la fixation de nouvelles normes pour la paix et la sécurité internationales. Fondamentalement, le système ainsi créé reposait, et repose toujours, sur la coopération en matière de sécurité, des institutions multilatérales, l'ouverture économique, les droits fondamentaux, la bonne gouvernance, la démocratie et la bonne volonté.

2. C'est dans ce contexte que l'OTAN fut fondée en avril 1949, avec pour mission de préserver ces valeurs communes que sont les libertés individuelles, la démocratie, les droits humains et l'Etat de droit. La vision commune des membres de l'OTAN est énoncée à l'article 2 du Traité fondateur en ces termes : « les parties contribueront au développement de relations internationales pacifiques et amicales en renforçant leurs libres institutions, en assurant une meilleure compréhension des principes sur lesquels ces institutions sont fondées et en développant les conditions propres à assurer la stabilité et le bien-être. » En unissant les efforts de ses membres pour la défense de ces valeurs communes, l'Alliance est parvenue à surmonter le défi incarné par l'Union soviétique durant la guerre froide et a pu, une fois celle-ci terminée, évoluer rapidement pour s'adapter aux nouvelles menaces qui se faisaient jour dans la région euro-atlantique. Aujourd'hui encore, ces valeurs continuent de justifier l'existence même de l'OTAN.

3. L'adhésion à l'ordre libéral mondial qui s'est construit dans le sillage de la seconde guerre mondiale – ainsi qu'aux valeurs qui le sous-tendent - reste au centre de la réflexion et des intérêts des Alliés. Ces derniers partagent la conviction selon laquelle les piliers sur lesquels reposent le système international et ses normes sont mutuellement bénéfiques pour tous ceux qui y adhèrent. Mais les valeurs propres à cet ordre libéral mondial sont de plus en plus remises en question aujourd'hui par trois phénomènes/acteurs de premier plan, à savoir la Russie, la Chine et l'extrémisme violent, lié pour une partie à l'islam fondamentaliste. Ces dernières années, la montée de groupes radicaux violents dont certains, comme Daech ou Boko Haram, prônent un islamisme radical, est venue compromettre la sécurité des Alliés et les valeurs qu'ils défendent. Depuis 2014, l'OTAN adapte également sa posture de défense et de dissuasion pour faire face aux défis posés par une Russie de plus en plus agressive. Enfin, l'Alliance, lors de la réunion des dirigeants de l'OTAN tenue à Londres en décembre 2019, a pris acte de l'influence croissante que Pékin est appelé à exercer dans la zone euro-atlantique. Comme on peut le lire dans la déclaration officielle publiée au terme de cette rencontre : « Nous sommes conscients que l'influence croissante et les politiques internationales de la Chine présentent à la fois des opportunités et des défis, auxquels nous devons répondre ensemble, en tant qu'Alliance. »

4. Cette prise de position revient implicitement à dire que la Chine, à l'instar de la Russie, tente de perturber et de refaçonner les normes et institutions mondiales existantes, remettant ainsi de plus en plus en question les valeurs partagées des Alliés. Alors que le discours chinois sur l'ordre libéral mondial varie, et même si Pékin a largement bénéficié des règles et institutions économiques mondiales au cours des dernières décennies, la Chine n'en rejette pas moins certaines prémisses fondamentales jugées préjudiciables à ses intérêts nationaux et contraires à ses ambitions régionales et mondiales, qu'elle cherche donc à modifier. En sapant l'action des dites institutions de l'intérieur, et en créant des organisations rivales s'appuyant sur des valeurs et des objectifs mieux en phase avec ses propres vues et

ambitions, Pékin cherche à éroder le socle libéral des institutions sur lesquelles repose l'ordre mondial.

5. Forte de ses capacités militaires, de sa puissance économique et de son influence politique croissantes, la Chine a de plus en plus les moyens de perturber l'ordre libéral qu'appuient les membres de l'OTAN. Outre les efforts qu'elle mène pour se créer une sphère d'influence en Asie, la Chine est en train d'étendre son empreinte mondiale, et projette ainsi progressivement son influence en faisant jouer tous les niveaux de sa puissance nationale – diplomatie, information, forces armées, économie. Au travers de ses agissements récents à Hong Kong et en mer de Chine méridionale, elle adresse au reste du monde un message dénué d'ambiguïté : Pékin n'a pas l'intention de se plier aux règles de l'ordre mondial mis en place avant son ascension géopolitique. Sauf intervention collective, la pression croissante de la Chine sur la définition et la portée de l'ordre mondial pourrait dès lors affaiblir l'unité de l'Alliance, fragiliser sa garantie de sécurité collective et remettre en question la primauté des valeurs libérales qui constituent l'épine dorsale de nos démocraties et de l'OTAN. L'avenir de l'ordre libéral mondial de l'après-1945 repose sur la capacité des Nations unies, de l'OTAN, de l'Union européenne, du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale, entre autres, à coopérer efficacement en réponse à ce défi posé par Pékin, mais aussi à se mobiliser de manière constructive, aux côtés de la Chine lorsque cela s'avère possible, sans transiger sur nos valeurs libérales communes.

6. Le rapporteur a tout mis en œuvre pour présenter dans ce rapport un aperçu des différents points de vue exprimés par les experts, les journalistes et d'autres intervenants sur la question. Il doit donc être compris comme un effort visant à dresser un tableau exhaustif sur les rapports entre la Chine et l'ordre libéral mondial.

II. L'ORDRE LIBÉRAL MONDIAL FACE À LA MONTÉE DE LA CHINE

A. L'INTÉGRATION PROGRESSIVE DE LA CHINE DANS LA STRUCTURE ET LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES DE L'APRÈS-1945

7. Le malaise qu'inspirent actuellement à Pékin certains aspects de l'ordre libéral mondial tient au fait que la République populaire de Chine (RPC) a été exclue de sa conception à la fin des années 1940. À l'époque, la République de Chine – dont les autorités avaient trouvé refuge sur l'île de Taïwan en 1949, au terme de la guerre civile chinoise – était reconnue par le reste du monde comme la représentante officielle du pays. Cette situation allait perdurer jusqu'aux années 1970, quand la RPC acquit une vaste reconnaissance diplomatique. C'est à ce moment que le gouvernement chinois se mobilisa en vue de rejoindre les institutions multilatérales créées au lendemain de la seconde guerre mondiale (Rapp-Hooper, et *al.*, 2019).

8. La Chine s'est progressivement fait une place dans l'ordre libéral mondial, et a adhéré à certains de ses principes. En 1971, l'Assemblée générale de l'ONU l'admit au nombre de ses membres et lui offrit un siège permanent au Conseil de sécurité (lequel avait été occupé jusque-là par la République de Chine). Plus tard, en 1980, Pékin a rejoint les institutions financières créées par les accords de Bretton Woods, à savoir la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. Plus récemment, en 2001, la Chine est devenue membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), a décidé d'ouvrir et de libéraliser son économie et de lancer une série de réformes qui, pour une grande partie d'entre elles, ne sont toutefois pas encore pleinement mises en œuvre.

9. La Chine a rejoint la plupart des organisations multilatérales auxquelles elle est habilitée à participer. Elle contribue également à leurs activités, en leur apportant un soutien financier et en effectifs. Ainsi, en 2019, elle arrivait en deuxième place, après les États-Unis, sur la liste

des contributeurs aux opérations de maintien de la paix des Nations unies. Seule exception flagrante : la participation au régime international des droits humains et aux institutions qui le sous-tendent. Bien que membre de ces entités, elle essaie régulièrement de saper leur travail et de leur mettre des bâtons dans les roues, en particulier lorsqu'elles tentent de mettre sur la table les violations commises par Pékin dans ce domaine.

10. La Chine a tiré grandement avantage de sa présence au sein du système international mondial au cours des 40 dernières années. Autrefois pays en développement, elle a progressivement connu une transformation remarquable qui, en termes de valeur, en a fait la plus grande nation commerciale au monde en 2013. Avant le lancement des réformes économiques par Deng Xiaoping à la fin des années 1970, l'économie chinoise était centralisée et planifiée, se trouvait essentiellement aux mains de l'État et restait relativement isolée de l'économie mondiale. En décembre 1978, la Chine a entamé une série de réformes économiques destinées à attirer les investissements étrangers, à stimuler les exportations et à décentraliser l'économie. Ces réformes avaient pour objectif essentiel d'introduire la notion de profit et différents éléments propres au capitalisme dans les politiques économiques intérieures, et de donner au pays une place sur la scène économique internationale. Fondées sur les mécanismes du marché, ces mesures ont eu de profondes incidences sur le système économique chinois, en amenant notamment la population à adopter une approche axée sur l'esprit d'entreprise. Il en est résulté une hausse de la production et une augmentation de la richesse, lesquelles ont contribué de manière décisive à l'essor économique rapide du pays. La Chine est même devenue un producteur et un exportateur clé dans de nombreux secteurs stratégiques et de pointe, tels l'énergie nucléaire, l'aérospatiale, l'énergie éolienne et solaire, le matériel médical, l'intelligence artificielle et la robotique. En tournant le dos aux excès du communisme, le pays est devenu une des économies connaissant une des croissances les plus rapides au monde, soit une augmentation annuelle réelle du produit intérieur brut (PIB) de 9,5 % en moyenne entre 1979 et 2018 (CRS, 2019).

11. Mais le développement de la Chine n'en reste pas moins confronté à des défis de taille, comme un revenu par habitant ne dépassant pas un quart environ de celui relevé dans les pays à haut niveau de revenu (16 760 USD en RPC en 2017 contre 60 200 aux États-Unis, selon la Banque mondiale en 2020), une accentuation des inégalités socioéconomiques (quelque 373 millions de Chinois, soit 27 % environ de la population, vivent toujours sous le seuil de pauvreté fixé par la Banque mondiale pour les économies à revenu moyen à supérieur, à savoir 5,50 USD par jour) et une croissance économique qui ralentit progressivement (6,1 % en 2019, soit le taux le plus bas depuis 1990, et qui, toujours selon les estimations de la Banque mondiale, pourrait bien tomber à 2 % seulement en 2020 en raison de la pandémie de Covid-19). Nonobstant ces difficultés, la Chine, en s'insérant graduellement dans l'ordre mondial de l'après-seconde guerre mondiale et dans ses institutions, et en adoptant certains de leurs principes, est parvenue à prospérer et à s'ériger en puissance économique mondiale.

12. De l'avis des spécialistes, la Chine cherche aujourd'hui à tirer parti de cette puissance et de ce pouvoir nouvellement acquis pour refaçonner l'ordre mondial de l'après-1945, de manière à ce que celui-ci corresponde à sa vision d'un rapport de forces modifié, prenne en considération ses ambitions régionales et internationales et serve ses intérêts nationaux (Rapp-Hooper, et al., 2019). Pour y arriver, Pékin continue à participer au système multilatéral actuel et à s'y investir tout en établissant et en développant des structures régionales et internationales parallèles offrant des solutions de rechange à un ordre libéral mondial qu'il juge anormalement favorable aux intérêts occidentaux. Ces structures sont décrites dans la section ci-après.

B. LES STRUCTURES PARALLÈLES DE GOUVERNANCE EN CHINE

13. Depuis une dizaine d'années, la Chine met sur pied et soutient de nouveaux mécanismes et structures qui rivalisent avec les institutions de l'ordre libéral mondial et remettent leurs règles en question. Pékin présente ces structures comme des solutions de rechange aux organisations et systèmes en place qui, selon elle, sont dominés essentiellement par les pays occidentaux (principalement les États-Unis), dont elles servent les intérêts. Par exemple, Pékin déplore depuis longtemps que son pourcentage de voix à la Banque mondiale et au FMI (4,72 % et 6,08 % respectivement) n'est pas à la mesure du rôle central que joue aujourd'hui la Chine dans l'économie mondiale (selon le FMI, elle représente 19,71 % du PIB mondial en termes de parité de pouvoir d'achat), tandis que les États-Unis (15,78 % et 16,51 % des droits de vote au sein de chaque organisation) possèdent de facto un droit de veto sur les grandes décisions de politique générale (De Gregorio, et *al.*, 2018)¹. Certains États membres acceptant difficilement l'idée d'un renforcement des droits de vote alloués à la Chine dans ces organisations, Pékin a cherché à créer des organisations et des mécanismes de remplacement, conçus de manière à refléter la vision chinoise du monde et pour l'aider à atteindre son objectif, à savoir élargir sa sphère d'influence en Asie et au-delà.

14. Ces structures parallèles sont à l'œuvre dans des domaines très variés, mais privilégient essentiellement la sécurité, la diplomatie et le commerce. Premièrement, dans le domaine de la sécurité, l'Organisation de coopération de Shanghai (OCS) créée en 2001 s'est élargie au cours des 20 dernières années jusqu'à devenir la plus grande organisation régionale au monde, tant en termes de population que d'assise géographique. Même si son objectif initial, à savoir lutter contre le terrorisme, le séparatisme et l'extrémisme – que ses membres perçoivent comme des menaces – reste d'actualité, elle a également évolué parallèlement pour se transformer en enceinte politique et économique à laquelle l'Occident n'est pas en mesure de participer directement (IISS, 2018). Deuxièmement, depuis 2009, le groupe des BRICS – qui comprend le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine, et l'Afrique du Sud – a institutionnalisé ses interactions et tient un sommet chaque année. En dépit des divergences économiques et politiques entre membres apparues ces dernières années, les BRICS partagent unanimement une vision négative du modèle libéral de développement ainsi que du FMI et son organe de soutien, la Banque mondiale, qu'ils jugent dominés par l'Occident (Wulf, 2015). Le partenariat noué par Pékin avec les autres BRICS reste une des principales plates-formes politiques au travers de laquelle les autorités chinoises peuvent faire entendre leur voix sur le thème de la gouvernance mondiale. Et troisièmement, en 2019, la Chine a signé un accord économique et commercial avec l'Union économique eurasiatique, une organisation créée à l'initiative de la Russie pour servir de pendant à l'Union européenne (Jiang, 2020).²

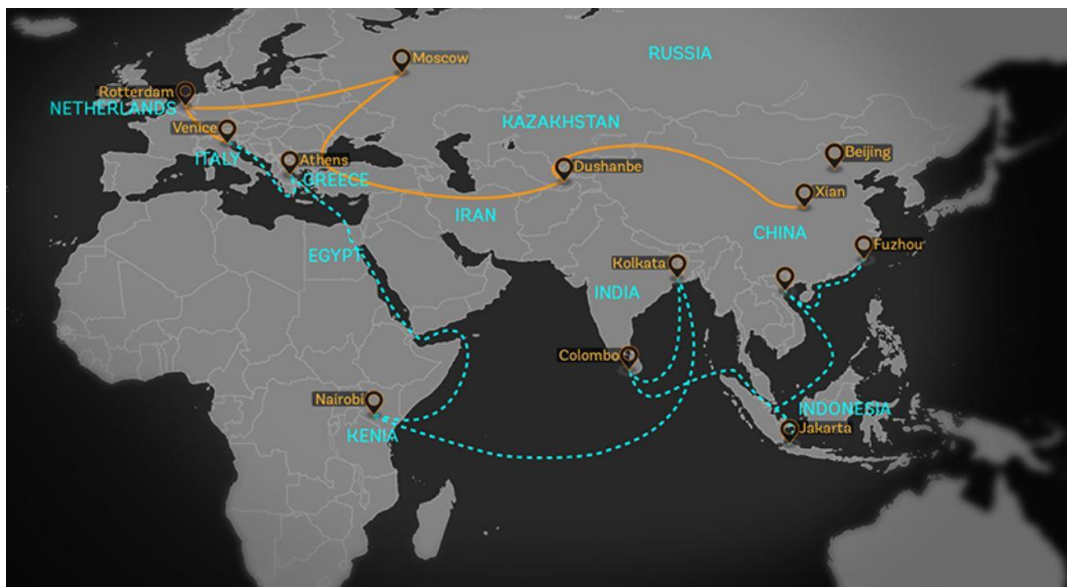
15. Les efforts déployés par la Chine pour asseoir son rôle dans l'ordre de l'après-1945 – et dans certains cas, pour en revisiter les règles – ne s'arrêtent pas à la mise en place d'institutions parallèles, mais font aussi intervenir une politique visant à réduire le recours au dollar américain, pilier financier et économique du cadre de Bretton Woods, et la dépendance vis-à-vis de ce dernier. Alors que le yuan n'arrive qu'en huitième place sur la liste des devises les plus échangées et ne représente que 2 % environ du marché des changes international, les autorités chinoises préconisent et soutiennent l'élargissement de son empreinte au niveau mondial (Aredy, 2019). Après la crise des années 2007-2009, Pékin a obtenu du FMI

¹ À la Banque mondiale et au FMI, les décisions relatives aux questions importantes sont prises à une majorité de 85 % des voix, ce qui confère de facto aux États-Unis (et à l'Union européenne prise dans son ensemble) un droit de veto sur les décisions de ces organisations.

² L'Union économique eurasiatique est une union économique internationale créée en 2015. Elle a pour objectif de renforcer la coopération et la concurrence économiques et de promouvoir la libre circulation des biens, des services, de la main-d'œuvre et des capitaux entre ses États membres (Arménie, Bélarus, Kazakhstan, Kirghizistan et Fédération de Russie).

l'inclusion du yuan dans le panier des devises de réserve utilisées pour les « droits de tirage spéciaux », qui comprend les monnaies que les pays peuvent recevoir dans le cadre des prêts octroyés par le FMI (*The Economist*, 18 janvier 2020). La Chine encourage aussi ses entreprises et ses partenaires internationaux à utiliser le yuan aux fins de leurs échanges commerciaux. À la suite de ces mesures, le pays règle aujourd'hui un quart environ de ses exportations en yuan. Enfin, Pékin a créé sa propre infrastructure de paiement et de règlement appelée CIPS. Ce système est incompatible avec le réseau mondial Swift de messagerie financière implanté en Belgique, perçu comme un outil de domination de l'Occident sur le système financier mondial qui permet aux États-Unis et à leurs alliés d'imposer des sanctions aux pays ne respectant pas les normes libérales. Depuis lors, Pékin étudie aussi la possibilité de relier le CIPS à un mécanisme similaire mis en place par la Russie, et d'étendre éventuellement ce réseau alternatif à des pays comme l'Inde (*The Economist*, 18 janvier 2020).

16. L'initiative la plus spectaculaire menée à ce jour par la Chine dans le cadre de son projet de réforme de l'ordre international est sans conteste le projet appelé « une ceinture, une route » (BRI). Lancée par le président Xi Jinping en 2013, il s'agit d'une initiative de politique étrangère qui a pour objectif de tracer des routes commerciales entre la Chine et le reste du monde. Dans cette perspective, la Chine a créé en 2014 la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures (BAII) qu'ont rejointe de nombreux pays alliés dont le Canada, la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni. Elle a aussi participé en 2015, avec les autres BRICS, à la création de la Nouvelle Banque de développement (NDB) (autrefois appelée Banque de développement des BRICS). Ces deux établissements financent des projets d'infrastructure, remettant en question le champ d'action et les méthodes de la Banque asiatique de développement (BAD) et de la Banque mondiale. La BRI chinoise recouvre plus de 70 pays, lesquels représentent 60 % environ de la population mondiale et près d'un tiers des échanges commerciaux et du PIB mondiaux (Banque mondiale, 2019). Elle témoigne très visiblement des vastes ambitions nourries par la Chine.



Source : [Banque mondiale](#)

C. LA CHINE D'AUJOURD'HUI, UNE MENACE POUR L'ORDRE LIBÉRAL MONDIAL

17. Le risque de voir la Chine utiliser ces nouveaux mécanismes et institutions parallèles pour saper les valeurs libérales sous-tendant l'ordre mondial n'est pas négligeable. Ce risque est d'autant plus réel que certaines de ces institutions accueillent des membres qui, comme la Russie et certains États d'Asie centrale, ne font pas appel à ces valeurs libérales dans la gestion de leurs affaires intérieures (Feigenbaum, 2018). Il est un autre danger, à savoir qu'au travers des prêts qu'elle octroie dans le cadre des institutions concernées par l'initiative BRI qu'elle a elle-même créées ou auxquelles elle participe, la Chine renforce sa domination économique et financière sur de petits États lourdement endettés aux prises avec des besoins croissants d'investissements et d'infrastructures qu'ils ne sont pas en mesure de satisfaire. Du coup, ces pays sont devenus moins enclins à appuyer les efforts menés par la communauté internationale pour dénoncer les violations des droits humains commises par Pékin à l'intérieur de ses frontières et ses pratiques en matière de politique internationale (Fontaine, Kliman, 2018).

18. Ceci est apparu très clairement, par exemple, en juillet 2016, quand la Chine a fait savoir qu'elle refusait de se plier à la décision de la Cour permanente d'arbitrage dans son litige sur la mer de Chine méridionale avec les Philippines. Plutôt que de revenir sur le jugement, différents États de l'ASEAN ont préféré, dans leurs déclarations, lancer plus généralement un appel au respect du droit international (Kuok, 2019). L'influence de la Chine et sa puissance financière croissante, en particulier depuis la crise financière de 2007/2009 et la crise de la dette publique qui a suivi en Europe en 2010, sont à l'origine de dissensions entre Alliés. Ainsi, il est arrivé que des Alliés européens ayant bénéficié d'importants investissements chinois ces dernières années bloquent l'adoption de déclarations de l'UE dénonçant le non-respect, par la Chine, des libertés fondamentales et des droits humains (Le Corre, 2019).³

19. L'initiative BRI menée par la Chine est souvent décriée car elle apparaît comme un instrument au service de la « diplomatie de la dette ». Confrontés à des conditions d'emprunt peu lisibles et quelquefois abusives, des pays en développement éprouvent parfois les pires difficultés à rembourser les emprunts octroyés dans le cadre de la BRI et courent dès lors le risque de voir leur souveraineté, qu'elle soit économique et/ou politique, remise en cause par la Chine (Green, 2019). Sur fond de pandémie de Covid-19, la problématique des prêts BRI consentis par la Chine au titre d'investissements infrastructurels retient de plus en plus l'attention. Pékin a en effet annoncé une suspension des remboursements dans le sillage d'une initiative du G20 sur l'allègement de la dette, et a conclu des accords avec beaucoup de pays à faible niveau de revenus que l'impact de la pandémie avait amenés à demander un rééchelonnement de leur dettes respectives (Hodgson, 2020). Comme la Chine n'avait jamais participé jusqu'ici à une initiative multilatérale coordonnée de ce type, cette démarche devrait logiquement être assimilée à une évolution positive dans le chef des autorités chinoises. Il faut toutefois savoir que, dans le même temps, plusieurs pays qui ne pouvaient plus s'acquitter de remboursements de plus en plus lourds se sont vus forcés de céder le contrôle de certaines infrastructures critiques à des entreprises chinoises. C'est ainsi qu'en septembre, le Laos, dépassé par une dette record, a dû transférer la majorité du contrôle de son réseau électrique à une firme chinoise (Strangio, 2020). De tels transferts du contrôle d'infrastructures critiques avaient déjà été constatés avant la crise de la Covid-19 dans certains pays en développement fortement endettés auprès de la Chine, comme le Sri Lanka et Djibouti. Avec la pandémie et ses conséquences économiques désastreuses, les cas de ce type risquent de se répéter, et d'entraîner un renforcement de l'influence chinoise dans les pays concernés.

³ Ainsi, la Hongrie a refusé, en mars 2017, de signer une lettre commune de l'UE dénonçant les tortures infligées à des avocats détenus en Chine, tandis que la Grèce a bloqué, en juin 2017, une déclaration de l'UE qui critiquait le bilan des droits humains de la Chine aux Nations unies.

20. Il faut également préciser que les prêts octroyés via la BAII et la NDB, ou directement par la Chine, ne sont assujettis à aucune condition relative au respect des valeurs fondamentales. Ces deux institutions considèrent que les prêts en question n'ont pas vocation à promouvoir le changement social et politique dans les pays emprunteurs. On ne dispose pas des données relatives aux montants prêtés par la Chine à

AIIB founding members

China has approved 57 countries to become founding members of the Asian Infrastructure Investment Bank (AIIB).



Source: The Asian Infrastructure Investment Bank

d'autres pays, que ce soit directement ou par l'intermédiaire de ces institutions. Toutefois, il ressort d'études récentes que les créances détenues par la Chine représentent aujourd'hui plus de 5 % de son PIB. Plus de 150 pays de par le monde ont emprunté au total pour près de 1 500 milliards USD en prêts directs et crédits commerciaux, principalement auprès d'entités du gouvernement ou contrôlées par l'État chinois. Les pays en développement, en particulier l'Afrique et la région Asie-Pacifique, ont accumulé des dettes élevées auprès de l'État chinois et de ses organismes subsidiaires. Pour 12 d'entre eux, la dette envers la Chine ne représente pas moins de 20 % du PIB nominal (Horn, Reinhart and Trebesch, 2020)⁴, et ce chiffre devrait encore fortement s'accroître au cours des années à venir avec l'impact de la crise économique déclenchée par la Covid-19. Cet afflux de fonds chinois vers des États à la gouvernance limitée déforce les normes internationales en matière de droits humains, de redevabilité et de transparence, et vient légitimer le modèle de gouvernance de la Chine par-delà ses frontières (Faiz, 2019). Il existe un risque réel de voir la Chine décider d'utiliser ses investissements et ses prêts pour imposer sa volonté à des pays de plus en plus dépendants sur le plan financier.

21. Enfin, la Chine joue un rôle politique, économique et financier déterminant dans toutes ces institutions parallèles. Ainsi, elle détient 26,65 % des droits de vote à la BAII, ce qui lui permet d'exercer un droit de veto au sein de l'organisation.⁵ Par ailleurs, même si la NDB repose sur une structure de gouvernance égalitaire (dans laquelle chaque État membre détient 20 % des voix) la Chine, de par sa nette suprématie économique, pèse de manière déterminante sur ses processus de décision, et peut ainsi orienter l'affectation des fonds vers les projets de son choix. Il en va de même pour les organisations parallèles traitant de questions diplomatiques et sécuritaires. La Chine est le principal acteur économique et militaire de l'Organisation de coopération de Shanghai et, d'après les chiffres de la Banque mondiale, représente deux tiers environ du PIB total des BRICS (en dollars courants). De par son rôle disproportionné au sein de ces institutions, elle est en mesure de les utiliser pour faire progresser ses objectifs de politique étrangère et exporter son modèle de gouvernance (Wang, 2016).

⁴ Ces pays sont : Djibouti, Tonga, les Maldives, la République du Congo, le Kirghizistan, le Cambodge, le Niger, le Laos, la Zambie, Samoa, Vanuatu et la Mongolie.

⁵ À la BAII, les décisions sur les questions importantes sont prises à une majorité de 75 % des voix, ce qui confère de facto à la Chine un droit de veto au sein de cette organisation.

22. Grâce à ces institutions et à ces mécanismes parallèles qu'elle a elle-même créés et qu'elle soutient, la Chine apparaît de plus en plus comme une force de rupture sur la scène internationale. Dans le même temps, Pékin cherche à renforcer sa position dans les institutions de l'après-Seconde guerre mondiale. Au cours des 20 dernières années, elle a continué d'accentuer sa participation au sein de la Banque mondiale et du FMI, a rejoint de nombreuses banques multilatérales de développement actives au niveau régional, en Amérique latine et en Afrique, et s'est faite plus présente dans les opérations de maintien de la paix des Nations unies (Gasemyr, 2018). Par ailleurs, bien qu'ayant parrainé la création de la BAII, elle demeure le troisième actionnaire de la Banque asiatique de développement (dont elle détient 6,4 % des parts), loin derrière les États-Unis et le Japon (15,6 % des parts chacun).

23. Avec cette approche à deux niveaux, la Chine tente de saper, de l'intérieur et depuis l'extérieur, les piliers libéraux des institutions sur lesquelles repose l'ordre mondial. Pékin jouit d'une influence croissante au sein de ces institutions. On retrouve aujourd'hui des fonctionnaires chinois à la tête de quatre des 15 agences spécialisées des Nations unies, à savoir l'Union internationale des télécommunications, l'Organisation pour l'agriculture et l'alimentation, l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel et l'Organisation de l'aviation civile internationale. Le poste de sous-secrétaire général du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU est par ailleurs occupé par un Chinois. Pékin s'appuie notamment sur cette présence au cœur du système des Nations unies pour définir les priorités en matière d'engagement multilatéral, promouvoir ses projets BRI, encourager un contrôle étatique plus poussé de l'internet et exclure Taïwan des travaux de ces organisations en tant qu'acteur indépendant (Fung et Lam, 2020). À la suite de ces actions, Taïwan s'est vu, dans les faits, empêché de rejoindre l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et donc, de participer aux réunions d'urgence et aux exposés d'information sur la pandémie de Covid-19 présentés par les experts mondiaux. Il n'est pas exclu que sa réponse face à la pandémie s'en soit ressentie (BBC, 30 mars 2020). De plus, la Chine s'est récemment associée à la Russie pour réduire le financement des nominations aux postes en rapport avec les droits humains et la prévention des abus sexuels dans le cadre des missions de maintien de la paix des Nations Unies et pour revoir les programmes connexes à la baisse (Lynch, 2018). Dans le même temps, comme expliqué plus haut, Pékin remet en question la légitimité des institutions en place en créant des organisations rivales dont les valeurs et les objectifs sont mieux alignés sur sa vision et ses ambitions mondiales.

24. Compte tenu de ce qui précède, la Chine peut être qualifiée de puissance révisionniste. Pékin s'attaque aux normes et standards internationaux et refuse dans de nombreux cas de se plier à ces derniers. Il refuse de but en blanc d'appliquer le droit international quand ses intérêts sécuritaires essentiels sont en jeu, comme dans le cas, cité plus haut, de la sentence de la Cour permanente d'arbitrage sur le litige relatif à la mer de Chine méridionale. La Chine a aussi rappelé à plusieurs reprises son opposition à certains concepts considérés par les Alliés – et, dans certains cas, par les organisations multilatérales elles-mêmes – comme des normes essentielles consacrant la prééminence des valeurs libérales. Ainsi, le troisième pilier de la responsabilité de protéger (souvent appelée « R2P ») inspire à la Chine de vives réticences, même si elle a apporté ce qu'elle qualifie de « soutien prudent » à l'entérinement de cette notion par les Nations unies en 2005. Pour Pékin, ce troisième pilier légitimise l'ingérence étrangère dans les affaires intérieures des pays et fragilise la souveraineté nationale⁶. Depuis 2005, la Chine a tenté de recadrer et de restreindre l'interprétation qu'a la communauté internationale de la responsabilité de protéger en proposant diverses solutions de remplacement comme la notion de « protection responsable », qui restreint les possibilités s'offrant aux pays d'intervenir pour mettre un terme aux violations graves des droits humains (Garwood-Gowers, 2016). Dans d'autres cas, par contre, la Chine ne cherche pas à remplacer

⁶ Le pilier III fait référence à la responsabilité qui incombe à la communauté internationale de faire appel à des moyens diplomatiques, humanitaires, pacifiques ou coercitifs pour protéger des populations civiles lorsqu'un État manque manifestement à ses obligations.

les principes et normes en place au sein des organisations internationales, mais feint de les accepter tout en proposant de les redéfinir. Ainsi, l'interprétation chinoise de la notion de *droits humains* met avant tout l'accent sur la satisfaction des droits économiques et sociaux et insiste pour que la portée de ces derniers varie selon les pays, en fonction des besoins des populations. L'universalité des droits humains et les aspects civils et politiques s'en trouvent niés (Ekman, 2020).

25. Compte tenu de ces différents éléments, nous soutenons dans ce projet de rapport que Pékin utilise son rôle de plus en plus prépondérant dans les affaires mondiales pour mener et justifier un travail de sape destiné à fragiliser les valeurs libérales formant le socle de l'ordre mondial actuel. Ces valeurs définissent nos démocraties et sous-tendent l'Alliance. Il est donc essentiel que les membres de l'OTAN s'expriment d'une seule et même voix pour porter ces valeurs et opposer une riposte collective au défi révisionniste lancé par Pékin.

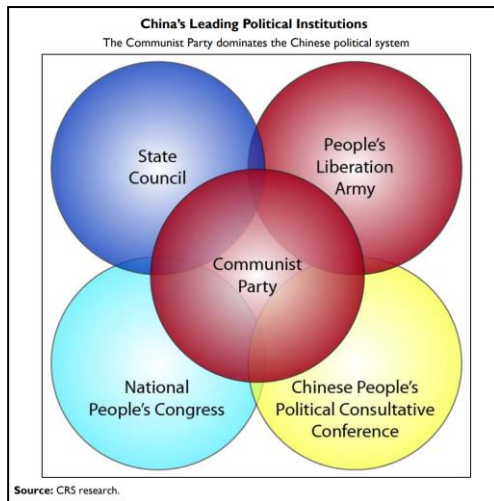
III. SYSTÈME POLITIQUE ET POLITIQUE ÉTRANGÈRE

A. LE SYSTÈME POLITIQUE DE LA CHINE D'AUJOURD'HUI

26. Le Parti communiste chinois (PCC) est à la tête d'un des régimes unipartites les plus anciens de l'histoire contemporaine. De nombreuses années se sont écoulées depuis la fin de la guerre froide et l'effondrement de l'Union soviétique, mais le régime communiste chinois est toujours en place. Depuis la proclamation de la République populaire de Chine par Mao Zedong le 1^{er} octobre 1949, c'est-à-dire il y a plus de 70 ans, les dirigeants communistes usent à la fois de la peur et du sentiment nationaliste pour conserver leur emprise politique et idéologique sur les affaires du pays. Le PCC et sa direction conservent le monopole du pouvoir et maintiennent l'État et la société chinoise sous contrôle permanent (Qin et Hernández, 2018).

27. Xi Jinping, le secrétaire général du Comité central du PCC, est arrivé au pouvoir en 2012 et s'est rapidement imposé en tant que dirigeant le plus puissant et le plus inamovible depuis Mao Zedong. Il a rapidement consolidé son autorité, bâti un culte autour de sa personne et resserré le contrôle du parti sur le système d'État. En 2018, le PCC a abrogé la disposition de la Constitution relative aux deux mandats présidentiels successifs, ce qui devrait permettre à Xi Jinping de conserver son poste à l'expiration de son second mandat en 2023 et de conserver le pouvoir indéfiniment (Buckley and Bradsher, 2018). Depuis 2012, Xi Jinping, sous couvert d'une campagne de lutte contre la corruption, a purgé le PCC des responsables qu'il jugeait déloyaux à son égard. En juillet 2020, le PCC a annoncé que le champ de cette campagne serait étendu non seulement aux systèmes politique et judiciaire, mais aussi aux agences de maintien de l'ordre. Cette évolution marque une nouvelle étape sur la voie de la consolidation du pouvoir de Xi Jinping (Shepherd, 2020).

28. Depuis son entrée en fonctions, Xi Jinping s'est donné pour priorités absolues de rajeunir le Parti communiste, de légitimer et de consolider son pouvoir, de renforcer le contrôle de l'État sur les médias et l'internet, de combattre la corruption endémique au sein du PCC et de restructurer et moderniser l'Armée populaire de libération (APL) (Fan, Zhang, et al., 2016). La vision de Xi Jinping s'articule sur ce qu'il appelle le « rêve chinois », c'est-à-dire la renaissance économique, militaire et sociale de la nation chinoise (Economy, 2018). Sa doctrine politique dite « Doctrine de Xi Jinping sur le socialisme aux caractéristiques chinoises dans une nouvelle période de l'histoire » a été entérinée lors du congrès du PCC de 2017 et inscrite dans la constitution de l'État et la charte du parti (Buckley, 2017). Elle repose sur trois piliers, à savoir la nation – portée par la réalisation du rêve chinois et la reconnaissance de la Chine en tant que puissance mondiale –, la suprématie du PCC et Xi Jinping lui-même en tant que dirigeant (Buckley, 26 février 2018). La doctrine figure aussi dans les programmes des cours obligatoires dispensés dans les écoles et universités, et est



intégrée aux priorités en matière de recherche dans tout le pays (Phillips, 2017).

29. Le PCC reste l'autorité ultime chapeautant toutes les institutions politiques ainsi que les forces armées. Les principales institutions politiques chinoises sont au nombre de trois : le Conseil des affaires de l'État, l'Assemblée nationale populaire (ANP) et l'APL. Principale autorité administrative, le Conseil des affaires de l'État est chargé de la gestion quotidienne du pays. Le PCC et le Conseil des affaires de l'État fonctionnent en lien étroit. Les membres du Conseil sont en général des cadres supérieurs du Parti, ce qui permet à celui-ci de garder la mainmise sur l'État. L'ANP est le principal organe législatif du pays et

joue le rôle de parlement. Bien que théoriquement indépendante du PCC, elle reste en pratique sous le contrôle du parti, qui choisit ses délégués et prend l'initiative dans le domaine législatif. Avec 2 millions d'hommes environ dans les forces actives, l'APL forme la plus grande armée au monde, et est placée sous le « commandement absolu » du PCC (IISS, 2020). Le système politique formel comprend deux autres catégories d'institutions. La Conférence consultative politique du peuple chinois (CCPPC) et son Comité national sont officiellement consultés par le PCC et l'État sur les questions de politique générale mais n'ont pas, concrètement, de véritable pouvoir. Enfin, il y a aussi huit partis politiques de moindre importance, tous fidèles au PCC et à sa direction, et grâce auxquels ce dernier peut démentir qu'il contrôle totalement toutes les institutions et affirmer officiellement, au contraire, que le système politique chinois repose sur un régime de coopération multipartite. Au niveau local, la Chine comprend 34 divisions administratives, à savoir 23 provinces – parmi lesquelles Taïwan, dont la souveraineté est revendiquée par Pékin –, cinq régions autonomes où vivent d'importantes minorités ethniques (Guangxi, Mongolie intérieure, Ningxia, Tibet et Xinjiang), quatre municipalités relevant directement du gouvernement central (Pékin, Chongqing, Shanghai et Tianjin) et les deux régions administratives spéciales de Hong Kong et Macao. Chacune de ces 34 entités s'appuie sur des structures politiques reflétant celles du gouvernement central – PCC, organisations gouvernementales et conférences du peuple (CRS, 2013).

B. L'INFLUENCE PERSISTANTE DU PASSÉ DE LA CHINE DANS SA POLITIQUE ÉTRANGÈRE ACTUELLE

30. La politique étrangère actuelle de la Chine est encore et toujours déterminée par son passé impérial. Durant la plus grande partie de son histoire, et en particulier au cours de la période impériale (de 221 avant JC à 1911 après JC), la Chine a été le carrefour de l'Asie orientale et a dominé la région. L'adoption, au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, d'une série de traités la forçant à remettre une grande partie de ses droits territoriaux et de souveraineté à des puissances étrangères, en particulier la Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne, les États-Unis, la Russie et le Japon, a sonné le glas de cette hégémonie régionale. Ces accords imposés ont suscité des griefs historiques qui restent profondément ancrés et continuent de sous-tendre la politique étrangère chinoise (French, et al., 2017).

31. La création de la RPC en 1949 n'a pas effacé le souvenir marquant de cette période, qui a engendré une légende politique sur laquelle repose la mythologie fondatrice chinoise (Zhang, 2013). Les dirigeants ont utilisé cette période pour ériger la Chine en victime de l'impérialisme occidental et promouvoir une doctrine de retour à l'exceptionnalisme chinois, lequel prend racine dans la volonté de restituer à la Chine son rôle central dans les affaires du monde et de refaçonnier l'ordre mondial de manière à l'aligner plus étroitement sur les valeurs et les intérêts nationaux (Economy, 2017). Tous les dirigeants chinois, et parmi eux

Xi Jinping depuis son accession au pouvoir en 2012, ont promis de rétablir la Chine dans le rôle de premier acteur de la région et de puissance mondiale qui, selon eux, lui revient de droit.

C. LES PRINCIPES DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE CHINOISE

32. En 1954, Zhou Enlai, alors premier ministre, définissait ce que Pékin appelle les « cinq principes de la coexistence pacifique », à savoir le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, la non-agression mutuelle, la non-immixtion dans les affaires intérieures des autres États, l'égalité et les avantages mutuels et la coexistence pacifique. Ces principes constituent le socle officiel de la politique étrangère chinoise.

33. Cela dit, dans les faits, la gestion par Pékin de ses relations avec ses voisins et sur la scène mondiale contrevient souvent à ces principes. Par exemple, la Chine a illégalement envahi et annexé le Tibet en 1950-1951 et n'a eu de cesse depuis lors d'écraser toute forme d'opposition dans la région et d'isoler le Dalaï Lama. Les revendications de souveraineté territoriale et maritime sur la mer de Chine méridionale illustrent bien, elles aussi, les errements de Pékin dans la mise en œuvre de ses principes directeurs. Au cours des dernières années, la Chine a considérablement intensifié ses activités militaires et construit en toute illégalité des îles artificielles dans ces eaux contestées. De plus, comme déjà indiqué plus haut, Pékin a rejeté la décision favorable aux Philippines rendue en 2016 par la Cour permanente d'arbitrage s'agissant de certaines de ces revendications. Au cours des derniers mois, tandis que l'attention, partout dans le monde, se focalisait sur la réponse à la crise de la Covid-19, les forces armées chinoises ont pris une série de mesures agressives en mer de Chine méridionale, où elles ont notamment coulé un bateau de pêche vietnamien et intimidé un bâtiment malaisien de prospection pétrolière (Beech, 2020). Par ailleurs, les autorités chinoises font peser une menace permanente sur Taïwan et son indépendance. Pékin revendique encore et toujours cette île de 23 millions d'habitants qui échappe à son contrôle direct. En mai 2020, les autorités chinoises ont dénoncé l'investiture du président taïwanais nouvellement élu et biffé expressément, dans leur rapport annuel d'activité, l'adjectif « pacifique » qualifiant la réunification avec l'État insulaire. Outre qu'ils vont à l'encontre des principes officiels établis par la Chine elle-même, et des règles de l'ordre libéral mondial, ces agissements ne sont pas sans rappeler les menées illégales et agressives des autorités russes en Géorgie en 2008 et en Ukraine depuis 2014. Il est donc impératif que tous les Alliés condamnent ces agissements unanimement et dans les termes les plus énergiques, tant au niveau national que multilatéral.

34. Le gouvernement chinois présente ces principes officiels, auquel il ne se plie pas lui-même, en guise d'alternative à l'ordre libéral mondial actuel, qui s'appuie sur certains régimes et institutions internationaux et porte des valeurs fondamentales comme la liberté individuelle, la démocratie, les droits humains et l'État de droit. La solution ainsi proposée met en exergue la protection de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale et, dans la conduite des relations étrangères, s'abstient de dissocier les types de régimes politiques des bilans en matière de droits humains.

35. Enfin, la Chine, qui affirme ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures des autres pays, argue souvent de ce principe pour réfuter les critiques de la communauté internationale sur son propre bilan en matière de droits humains.

IV. LE BILAN CHINOIS EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS : LA PUISSANCE ÉTATIQUE ET SES VICTIMES

36. D'un côté, la Chine a, au cours des dernières décennies, réalisé de nets progrès dans la promotion des droits économiques de sa population. Le niveau de vie de centaines de millions de ses citoyens s'est amélioré et 850 millions de personnes sont sorties de la pauvreté (Banque mondiale, 2020). D'autre part, elle reste un des pays les moins libres au monde. Au cours des décennies écoulées, le régime chinois a maintenu - et dans certains cas, renforcé - ses politiques répressives bridant les droits culturels, civils et politiques, notamment la liberté d'expression, de culte et de croyance, de réunion et d'association. Les organisations de la société civile ne peuvent agir librement et les droits humains fondamentaux sont sujets à d'importantes restrictions. Cette situation n'a fait qu'empirer depuis l'arrivée au pouvoir de Xi Jinping en 2012 (Freedom House, 2020). Les autorités chinoises affichent par ailleurs un manque général de transparence dans leur gestion des affaires intérieures, et la pandémie de Covid-19 n'a rendu ces insuffisances que plus flagrantes.

A. UN ÉTAT PRATIQUANT UN SYSTÈME DE SURVEILLANCE ORWELLIEN

37. Ces dernières années, Pékin a mis en place un État de surveillance qui recourt aux technologies de pointe et à un vaste système de censure de l'internet pour surveiller les comportements, réprimer les libertés individuelles et étouffer les critiques à l'encontre du PCC, et ce tant à l'intérieur des frontières qu'à l'étranger. Grâce à ce système de surveillance de masse, les autorités peuvent réunir et analyser des quantités massives d'informations personnelles sur les comportements, les croyances et les activités des citoyens (*Human Rights Watch World Report, 2020*).

38. Les autorités chinoises ont constitué un réseau d'outils technologiques – scanners pour écoutes téléphoniques, caméras à reconnaissance faciale, bases de données d'empreintes digitales et de reconnaissance faciale – qui leur permet d'espionner et de suivre pratiquement tous les citoyens et leurs déplacements quotidiens. Avec 8 des 10 villes les plus contrôlées au monde, les zones urbaines font l'objet d'une vidéosurveillance particulièrement poussée. Le nombre de caméras CCTV utilisées par les organes gouvernementaux comme les forces de maintien de l'ordre serait, selon certaines estimations, compris entre 200 et 626 millions (Bischoff, 2019). À l'aide de ces moyens, la police identifie et cible régulièrement les détracteurs du régime, les défenseurs des droits civils, les partisans du mouvement de protestation à Hong Kong et les groupes ethniques minoritaires (Mozur et Krolik, 2019).

39. Repoussant encore les limites de la surveillance de masse, le Conseil des affaires de l'État a annoncé, en 2014, sa décision d'introduire un vaste système intrusif de « crédit social ». Plusieurs villes réparties dans l'ensemble du pays ont, à ce jour, mis en œuvre des versions pilotes dudit système, qui devrait être pleinement opérationnel d'ici à la fin 2020. Ce système orwellien attribue à chaque citoyen une note basée sur les délits qu'il aurait commis et sur l'évaluation de toute une série d'actions posées dans le cadre de la vie quotidienne. Il permet aux autorités de surveiller la plupart des aspects de la vie et des comportements du citoyen, et d'apprécier sa loyauté idéologique (Mistreanu, 2018).

40. L'inquiétude grandit également du fait que depuis quelques années, la Chine fournit des outils de surveillance avancés à des pays situés un peu partout dans le monde, dont certains, affichant des bilans peu enviables en matière de droits humains, seraient assez enclins à les utiliser à des fins de surveillance de masse (Feldstein, 2019). Dans le même ordre d'idées, les efforts menés par l'entreprise technologique Huawei pour se positionner en possible fournisseur mondial de technologie 5G a suscité au sein de la communauté internationale, y compris parmi les Alliés, un débat animé quant aux implications possibles du risque de cybersécurité que la diffusion d'outils technologiques contrôlés par la Chine ferait peser sur les infrastructures critiques nationales. Huawei a déjà signé des contrats de construction

d'infrastructures 5G dans plus de 30 pays, dont certains sont membres de l'Alliance (CRS, 2020). En juillet 2020, le gouvernement britannique a toutefois décidé d'exclure Huawei de ses réseaux téléphoniques 5G d'ici à 2027.

41. Le risque lié aux ingérences chinoises ne se limite pas aux infrastructures 5G. Ces procédés font d'ores et déjà sentir concrètement leurs effets néfastes dans le cyberdomaine. La Chine multiplie les cyberattaques dans le but d'acquérir illégalement des informations qui seront ensuite mises au service des intérêts de ses entreprises nationales et utilisées pour nuire aux firmes étrangères rivales. C'est ainsi qu'en septembre dernier, le département de la Justice des États-Unis a inculpé cinq ressortissants chinois qui entretenaient des liens avec les services de renseignement de Pékin. Ces derniers étaient accusés d'avoir infiltré plus de 100 entreprises et organisations partout dans le monde, notamment dans certains pays alliés, dans le but de leur dérober des informations, de détourner leurs réseaux et de leur soutirer des fonds (Benner et Perloth, 2020).

B. CENSURE DES MÉDIAS ET CONTRÔLE DE L'INTERNET

42. Depuis l'arrivée au pouvoir de Xi Jinping, le contrôle étatique des organes de presse traditionnels s'est renforcé, tant du point de vue des contenus que de la ligne éditoriale. Avec un environnement médiatique considéré comme un des plus restrictifs au monde, la Chine se classe en 177^e position sur la liste des 180 pays figurant dans le classement international de la liberté de la presse de *Reporters sans frontières*. Le département de la propagande du Comité central du PCC régit toutes les grandes sources d'information – radio, télévision, agences de presse et internet – et impose, par la censure, un contrôle idéologique rigoureux aux médias chinois publics et privés. Les journalistes étrangers en Chine se voient en outre régulièrement empêchés de faire correctement leur travail. Ainsi, la Chine a annoncé en septembre 2020 qu'elle ne renouvelerait plus les accréditations des journalistes américains (Wong, 2020). Plus inquiétant encore : d'après diverses sources, la Chine figure depuis près de 20 ans au nombre des États emprisonnant le plus de membres de ces professions (plus de 120 journalistes et blogueurs actuellement incarcérés) (RSF, 2020).

43. De la même manière, l'environnement internet chinois reste un des plus menottés au monde. En 2019, et pour la quatrième année consécutive, *Freedom House* a qualifié le pays « de pire contrevenant à la liberté de l'internet de par le monde ». Dans ce pays qui compte le nombre le plus élevé d'utilisateurs internet au monde, plus de 800 millions selon les estimations, l'internet et les médias sociaux offrent au gouvernement chinois un outil puissant de contrôle social. Le contrôle et la censure des contenus internet assurés au travers du « grand pare-feu de Chine » prennent plusieurs formes, allant du blocage des sites web au filtrage par mots clés en passant par la réglementation et la surveillance strictes des fournisseurs de services internet et les interpellations et mises en détention des « cyberdissidents » et des blogueurs (CRS, 2018). Les internautes chinois n'ont pas la possibilité d'utiliser des moteurs de recherche étrangers ou de visiter certains sites d'information comme celui du *New York Times*, ou encore des plateformes de réseaux sociaux comme YouTube, Twitter et Facebook. Confronté à ces restrictions, le public chinois voit sa capacité d'accéder aux sources d'informations indépendantes limitée. Ces derniers mois, la censure et la surveillance ont atteint des sommets. Les autorités chinoises ont en effet intensifié leurs actions en ligne de manière à contrôler l'information sur les manifestations antigouvernementales à Hong Kong, à bloquer toute référence au 30^e anniversaire du massacre de Tien An Men et à déjouer toute tentative de critiquer leur gestion de la crise du coronavirus (*Freedom house*, 2020).

C. PERSÉCUTIONS DES MINORITÉS RELIGIEUSES ET ETHNIQUES EN CHINE

44. Au total, les sept principaux groupes religieux présents dans le pays représentent, selon les estimations, plus de 350 millions de personnes. Cinq religions seulement sont officiellement reconnues en Chine, à savoir le bouddhisme (entre 185-250 millions de pratiquants), l'islam (entre 21 et 23 millions), le catholicisme (12 millions), le protestantisme (entre 60 et 80 millions) et le taoïsme (12 millions). Cela dit, d'autres groupes religieux et ethniques, non reconnus à ce jour, sont en butte à la surveillance, à l'intimidation et aux persécutions. La répression religieuse orchestrée par les autorités chinoise frappe tout particulièrement les bouddhistes tibétains (entre 6 et 8 millions), les pratiquants de Falun Gong (entre 7 et 20 millions) et les musulmans ouïghours (près de 10 millions en Chine) (*Freedom House*, 2018).

45. Depuis que Xi Jinping est au pouvoir, le traitement réservé par les autorités aux minorités ethniques et religieuses s'est durci. Au cours des dernières années, le PCC a adopté des réglementations et des politiques lui permettant d'accentuer encore son contrôle sur les cultes et groupes religieux dans le pays. Les « nouvelles mesures administratives applicables aux groupes religieux » entrées en vigueur il y a peu (en février 2020) obligent dorénavant les groupes religieux à demander l'autorisation du gouvernement pour la quasi-totalité de leurs activités ou projets, ainsi qu'à accepter et à enseigner les principes du PCC dans le cadre de leur action. Ces pratiques marquent une nette escalade dans la répression des autorités chinoises à l'encontre de la liberté religieuse (Commission des États-Unis sur la liberté religieuse internationale, 2020).

46. Plus de 6 millions de Tibétains vivent aujourd'hui en Chine – pour la plupart dans la région autonome du Tibet (RAT) –, où ils sont en butte à de multiples entraves aux libertés de religion, de réunion, d'expression et de croyance. Depuis l'annexion illégale du Tibet par la Chine en 1950-1951, la région subit la répression et a vu disparaître une partie de son patrimoine culturel et religieux. À la suite des manifestations anti-gouvernementales de 2008, les autorités chinoises ont imposé de vastes mesures de contrôle frappant la vie et la culture religieuses tibétaines ainsi que la pratique du bouddhisme, et plus particulièrement la dévotion envers le Dalaï Lama en exil. Ces mesures comprennent notamment une surveillance policière rapprochée des monastères, l'imposition de limitation aux déplacements intérieurs et transfrontières, des interpellations et des détentions arbitraires et une censure rigoureuse des médias et des communications en ligne au Tibet. Les restrictions pesant sur l'utilisation de la langue tibétaine dans les écoles ont également été renforcées (CRS, 2019). Le PCC a par ailleurs organisé des campagnes incitant les fidèles et les moines à dénoncer le Dalaï Lama. Ces persécutions ont amené les Tibétains à manifester leur opposition, sous la forme d'auto-immolations (140 au moins depuis 2009) ou d'autres actions de résistance moins spectaculaires. Le PCC a élargi sa répression à la minorité tibétaine à l'étranger. Ainsi, il menace régulièrement de représailles économiques (arrêt des investissements ou d'autres formes de collaboration) les pays, qui, selon lui, se montrent solidaires avec le Dalaï Lama en exil ou les droits du peuple tibétain (Benner, Gaspers et al., 2019).

47. Le groupe spirituel *Falun Gong* a été interdit par le PCC en 1999, et ses membres subissent depuis lors des persécutions. Certains ont été victimes d'emprisonnements arbitraires et ont écopé de longues peines de prison (*Freedom House*, 2020).

48. Le catholicisme est une des cinq religions officiellement reconnues par le PCC. Or, la Chine n'entretient plus de relations diplomatiques avec le Vatican depuis 1951. Ce n'est qu'en 2018 qu'elle a reconnu l'autorité du pape. En 1957, elle a donc mis sur pied un organisme catholique autonome agréé par l'État appelé Association patriotique des catholiques chinois (APCC), dont l'autorité, réciproquement, n'a pas été reconnue par le Vatican. Ceux des catholiques chinois qui jugeaient cette structure étatique illégitime ont été contraints de se réunir dans des églises clandestines. Des persécutions ont été menées contre le clergé

officiant dans ces dernières. En 2018, la Chine et le Vatican sont parvenus à un accord sur la désignation des évêques. Les détails de cet accord n'ont pas été rendus publics, mais il semblerait que le Vatican ait accepté de reconnaître le rôle de l'APCC dans la nomination des évêques en échange d'un droit de veto sur les choix posés par cette dernière. Par ailleurs, le Vatican a accepté le retour en son sein de sept évêques nommés par l'APCC qui avaient été excommuniés, tandis que la Chine reconnaissait trois évêques clandestins ordonnés par le Vatican. Plusieurs membres du clergé fidèles au Vatican restent toutefois en détention. En octobre 2020, les deux parties ont renouvelé cet accord, qui devait expirer dans le courant du mois, pour une période de 2 ans supplémentaires (Horowitz, 22 octobre 2020). D'aucuns ont taxé le pape de « naïf » d'avoir engagé un dialogue avec un régime qui ne respecte pas les droits humains et persiste à persécuter les Chinois de confession catholique (Kington, 2020).

49. Le traitement réservé par le gouvernement chinois aux minorités ethniques à prédominance musulmane de la région autonome ouïghoure du Xinjiang, dans le nord-ouest de la Chine, où elles représentent plus de la moitié de la population, suscite également de vives préoccupations. Le mécontentement de la population ouïghoure a donné lieu à des émeutes en 2009, déclenchant une répression qui n'a fait que s'intensifier quand la région a été frappée par des attentats terroristes en 2014. Tirant prétexte de la lutte contre le terrorisme, le séparatisme et l'extrémisme religieux, le gouvernement chinois a lancé dans la région des mesures de répression ciblant la population locale. Entre autres moyens utilisés, on peut citer une présence policière massive avec l'installation de milliers de postes de police, un système de surveillance numérique utilisant des caméras de reconnaissance faciale, des téléphones mobiles munis d'un système de scanner et la collecte de données biométriques à des fins d'identification (Parlement européen, 2018). Des études récentes indiquent que les autorités chinoises pratiquent des stérilisations, des avortements forcés et un contrôle obligatoire des naissances dans le but de limiter le taux de natalité des populations ouïghoures dans le Xinjiang (Zenz, 2020). Au cours des deux dernières années, la région a également connu un nombre record d'arrestations, de procès et de condamnations à des peines de prison. Durant cette période, les tribunaux ont condamné 230 000 personnes au total à des peines de prison ou à d'autres châtiments (contre 14 000 environ en 2013). De même, 21 % des arrestations effectuées en 2017 (contre 2 % en 2007) l'ont été au Xinjiang, qui n'accueille pourtant que moins de 2 % de la population chinoise (Buckley, 2019).

50. La Chine a mis en place, dans la région de Xinjiang, un vaste réseau de camps où, d'après un groupe d'experts des Nations unies réuni en 2018, un million d'individus voire plus – pour la plupart des Ouïghours de souche, des Kazakhs, des Kirghizes, des Huis et des membres d'autres groupes – se trouvent aujourd'hui en détention extrajudiciaire (CERD, 2018). Après avoir dans un premier temps nié l'existence de ces camps, Pékin a commencé par dire, en 2018, qu'il s'agissait de « centres d'enseignement et de formation » accueillant des « stagiaires » étudiant le droit chinois et acquérant des compétences professionnelles. De nombreuses sources ont produit des preuves attestant que les camps en question sont peuplés de victimes de détentions arbitraires massives qui y subissent l'endoctrinement, le travail obligatoire et la répression religieuse. Il est aussi fait état de tortures, de limitations aux pratiques culturelles et religieuses et de mauvais traitements (*Human Rights Watch*, 2018). Les autorités chinoises ont annoncé en 2019 que tous ces camps avaient réduit leurs activités ou avaient été fermés, et que les personnes détenues étaient progressivement libérées, mais n'ont pu présenter aucune preuve de ces libérations (Kuo, 2019). Au contraire, il ressort d'une étude récente que la région de Xinjiang pourrait compter 380 installations de ce type, soit 40 % de plus que les estimations précédentes (*Australian Strategic Policy Institute*, 2020). En septembre 2020, un tribunal indépendant au Royaume-Uni a ouvert une enquête pour déterminer si les pratiques du gouvernement chinois dans le Xinjiang constituaient un génocide. Son verdict est attendu pour la fin 2021. Même s'il s'agira d'une décision non exécutoire, cette procédure permettra de réunir des informations plus complètes et d'exercer une surveillance plus étroite sur les violations des droits humains perpétrées par

les autorités chinoises dans la région (Hui, 2020). Dès juillet 2020, un groupe de militants ouïghours exilés ont déposé, auprès de la Cour pénale internationale (CPI), une plainte pour génocide et crimes contre l'humanité à l'encontre de hauts responsables chinois. L'affaire en question concerne le rapatriement forcé d'Ouïghours depuis le Cambodge et le Tadjikistan vers le Xinjiang, où ils ont par la suite été victimes de violations de droits humains. Il faut savoir toutefois que la Chine ne reconnaît pas l'autorité de la CPI (Kuo, 7 juillet 2020). Il est à noter qu'un certain nombre de producteurs, dont des marques occidentales, ont été accusés par des groupes de défense des droits humains d'être complices d'un recours au travail forcé dans le Xinjiang (Kelly, 2020). En réponse à ces présomptions, les États-Unis ont fait savoir en septembre 2020 qu'ils bloqueraient certaines exportations au départ de cette province (BBC, 16 septembre 2020).

D. ÉTUDE DE CAS : LA RÉPRESSION EXERCÉE PAR PÉKIN FACE AUX ASPIRATIONS DÉMOCRATIQUES DE HONG KONG

51. Le cas de Hong Kong offre une excellente illustration des efforts déployés par la Chine pour imposer son modèle de gouvernance. En 1984, conformément à la Déclaration commune sino-britannique sur la question de Hong Kong, Pékin a donné son accord pour l'établissement d'un modèle de gouvernement dit « un pays, deux systèmes » qui aurait pour effet, à partir du transfert de souveraineté en 1997 et durant 50 ans, de maintenir l'ordre libéral dont bénéficiait le Territoire. Ce modèle était censé garantir et sauvegarder dans la durée le maintien des droits politiques et civils des résidents de Hong Kong et de l'économie de marché. De plus, Pékin s'engageait à y faire respecter l'Etat de droit, à conserver le système de droit commun – différent de celui en vigueur en Chine continentale – et à garantir l'indépendance du système judiciaire (Nathan, 2019). Bien que l'imposition récente de nouvelles lois par Pékin assombrisse les perspectives, aucun élément n'est venu, à ce jour, confirmer que le gouvernement chinois aurait officiellement abandonné les engagements pris aux termes de la Déclaration commune.

52. Si un mouvement pro-démocratie a toujours existé à Hong Kong, il s'est toutefois considérablement renforcé après 1997. Au cours de la période comprise entre 2000 et 2010, le mécontentement a grandi sur le Territoire. Les manifestants pro-démocratie ont lancé une série d'actions politiques dont certaines ont débouché sur des confrontations violentes avec les autorités. Ces actions visaient les règles strictes qui réglementaient – et souvent, limitaient – la liberté de réunion. En 2014, la décision de Pékin de réformer les procédures d'élection du Chef de l'exécutif et du Conseil législatif est venue attiser la grogne populaire. Selon les engagements pris en 2007, lors de la première ébauche de la réforme, tous les électeurs inscrits devaient pouvoir participer à l'élection du Chef de l'exécutif (contrairement aux dispositions en vigueur jusqu'alors, qui prévoyaient son élection par un Collège électoral de 800 membres). Néanmoins, il fut décidé que les candidats seraient sélectionnés par un comité dont une majorité des membres seraient favorables à Pékin. Les résidents de Hong Kong n'ont pas tardé à manifester leur mécontentement au travers de ce qu'on allait appeler le mouvement des parapluies (Bush, 2019). Au terme de près de trois mois de manifestations le plus souvent pacifiques, la réforme a finalement été abandonnée en 2015. Ces événements ont toutefois mis en exergue la détermination de Pékin à empiéter sur l'indépendance du système judiciaire de Hong Kong et à restreindre les droits de participation politique, d'expression et de réunion des résidents du territoire (*Human Rights Watch*, 2015).

53. En 2019, Pékin défiait une fois encore les principes de l'Etat de droit en vigueur à Hong Kong avec la proposition, avancée par la cheffe de l'exécutif Carrie Lam, d'adopter plusieurs amendements à la législation hongkongaise en matière d'extradition. Si ces amendements avaient été adoptés, les autorités chinoises auraient pu obtenir le transfert de résidents hongkongais en dehors du Territoire pour les juger selon le système chinois. Les manifestations organisées en réponse à ces propositions d'amendements ont rapidement pris de l'ampleur pour aboutir à une campagne pro-démocratie de 13 semaines durant laquelle

l'opinion publique a exprimé son dépit face aux violations des droits fondamentaux et à la dégradation du système démocratique. Pas moins de 2 millions de personnes sont descendues dans la rue, où elles se sont heurtées à la répression ou à la violence des autorités, ce qui n'a fait qu'attiser encore les tensions. Des journalistes ont été agressés alors qu'ils faisaient leur travail, et des gaz lacrymogènes ainsi que des balles de caoutchouc ont été tirés à courte distance contre les manifestants (*Freedom House*, 2019). Ces méthodes policières ont mis les opposants gravement en danger : on a compté deux morts et des centaines de personnes ont été blessées (BBC, 2019). Il faut savoir que la réaction opposée aux manifestations était le fait des autorités de Hong Kong et que, même s'il en a été question un moment, les forces armées et la police de Pékin ne sont pas intervenues directement à l'époque. Bien que les amendements aient été officiellement retirés en octobre 2019, cet épisode a clairement montré combien le modèle de gouvernance chinois est en contradiction avec les valeurs libérales de Hong Kong, et a mis en évidence la menace pesant de ce fait sur ces dernières. Depuis la fin des manifestations, les autorités de Hong Kong ont procédé à l'arrestation d'au moins 7 500 personnalités et militants pro-démocratie ayant participé au mouvement (*Human Rights Watch*, 27 mars 2020).

54. En mai 2020, Pékin faisait savoir qu'une loi de sécurité nationale serait imposée à Hong Kong directement, sans passer par les organes législatifs du Territoire. Cette loi a pris effet le 30 juin, au terme d'un processus d'adoption inhabituellement rapide et opaque. Elle sanctionne différents délits politiques définis de manière vague, comme le séparatisme, la subversion, le terrorisme et la collusion, en imposant des peines pouvant aller jusqu'à la prison à vie. Ce texte annule et remplace les lois édictées précédemment et toute interprétation divergente peut être rejetée par les organes législatifs de Pékin. Les dossiers relevant de la sécurité nationale feront l'objet d'enquêtes menées par la police de Hong Kong, et les jugements seront rendus par des juges choisis par la cheffe de l'exécutif. Pékin a toutefois ouvert sur place un nouveau Bureau de la sécurité doté de son propre personnel chargé du maintien de l'ordre. Le Bureau est dirigé par Zheng Yanxiong. Issu de la ligne dure du Parti communiste chinois, celui-ci a, en 2011, supervisé la répression policière violente de manifestations dans le village de Wukan, en Chine continentale méridionale. Ce Bureau pourra décider du renvoi en Chine continentale de procès concernant des affaires importantes (Buckley et al. 2020). Les autorités de Hong Kong seront par ailleurs tenues d'autoriser des agences de sécurité de Chine continentale à opérer dans la région chaque fois que le gouvernement central le jugera nécessaire.

55. Constat inquiétant, la portée territoriale de cette loi ne se limite pas à Hong Kong. Au contraire, ce texte s'applique explicitement à tout un chacun, quel que soit son pays de résidence ou sa nationalité. Il permet d'inculper tout individu qui critiquerait le gouvernement chinois et donc, expose les opposants du monde entier à une éventuelle arrestation dès qu'ils posent le pied en Chine (y compris à Hong Kong), voire à une extradition vers la Chine si leurs propres gouvernements donnent leur accord (*Human Rights Watch*, 29 juillet 2020). C'est pourquoi plusieurs Alliés, dont les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Australie et l'Allemagne, ont suspendu leurs traités d'extradition avec Hong Kong (Kuo, 28 juillet 2020 ; Deutsch Welle, 2020). Depuis la promulgation de la loi de sécurité, la Chine a prononcé plusieurs sanctions non précisées à l'encontre de 11 citoyens américains, parmi lesquels des politiciens et des hauts responsables d'organisations non gouvernementales (Kuo, 10 août 2020). La police de Hong Kong a aussi délivré des mandats d'arrêt à l'encontre de militants pro-démocratie en exil (Gabbatt, 2020).

56. En imposant cette loi à Hong Kong, Pékin resserre son emprise sur le Territoire et accorde aux autorités des pouvoirs étendus leur permettant de combattre l'opposition et de réprimer de futures manifestations. Ce texte restreindra également la liberté d'expression dans le Territoire. Ces dispositions constituent le signe le plus évident à ce jour que Pékin n'a pas l'intention de respecter son engagement de préserver les libertés dont les résidents de Hong Kong étaient censés bénéficier suivant le principe « un pays, deux systèmes », et ce

sur la période promise de 50 ans. Cette loi a clairement fait sentir ses effets dès le lendemain de son adoption, avec l'arrestation, par la police, de plus de 180 personnes qui manifestaient contre son introduction (Davidson et Yu, 2020). Depuis l'entrée en vigueur de ce texte, les groupes pro-démocratie ont été dissous, les écoles se sont vu enjoindre d'interdire toute activité politique tandis que les bibliothèques ont été invitées à retirer de leurs inventaires les ouvrages jugés pro-démocratiques (*Human Rights Watch*, 29 juillet 2020). En juillet, le gouvernement de Hong Kong a pour la première fois écarté des candidats de l'opposition du scrutin législatif qui devait se tenir en septembre, avant de repousser ce dernier à 2021 en invoquant des motifs liés à la pandémie de Covid-19. En août, plusieurs députés pro-démocratie, dont Ted Hui et Lam Cheu-ting, ainsi que le magnat des médias Jimmy Lai ont été arrêtés (Liu et Leahy, 2020). En septembre, des centaines de manifestants sont descendus dans les rues pour protester contre le report des élections. Les forces de l'ordre ont procédé à 290 arrestations (Davidson, 4 septembre 2020).

57. Les Alliés doivent, collectivement et à titre individuel, dénoncer et combattre les tentatives de la Chine de limiter les libertés et d'imposer son modèle de gouvernance à Hong Kong. Le gouvernement du Royaume-Uni a annoncé un plan visant à octroyer aux 3 millions de titulaires de passeports de « ressortissants britanniques d'outre-mer » résidant à Hong Kong – c'est-à-dire nés sur le Territoire avant 1997 et ayant opté pour ce passeport – le droit de vivre et de travailler au Royaume-Uni durant 5 ans, avec la possibilité, à terme, de demander la citoyenneté britannique (Wintour, 2020). Aux États-Unis, les législateurs ont retiré à Hong Kong son statut spécial, interrompant ainsi les exportations de défense vers le Territoire et limitant l'accès de ce dernier aux technologies de pointe, et ont approuvé la prise de sanctions à l'encontre des banques traitant avec les autorités chinoises (Swanson, 2020). En août, les États-Unis ont également pris des sanctions à l'encontre de hauts responsables de Hong Kong, dont la cheffe de l'exécutif Carrie Lam, pour leur rôle dans la limitation des libertés et les atteintes à l'autonomie de Hong Kong (Berger, 2020). En septembre, un communiqué signé par sept rapporteurs et groupes de travail spéciaux des Nations unies adressait à la Chine un avertissement au motif que sa loi de sécurité présentait un risque de voir les droits fondamentaux violés, manquait de précision et n'était pas conforme aux normes de nécessité, de proportionnalité et de non-discrimination (ONU, 2020).

V. LES TENTATIVES DE LA CHINE DE REPRODUIRE SON MODÈLE DE GOUVERNANCE ET SON RÉGIME CONTRAIGNANT À L'ÉTRANGER

58. Xi Jinping a clairement énoncé ses ambitions lors du 19^e congrès du Parti tenu en octobre 2017, quand il a présenté en ces termes les grandes lignes de la stratégie globale pour la Chine à l'horizon 2050 : « [la Chine] propose une nouvelle option aux autres pays et nations qui veulent donner un coup d'accélérateur à leur développement tout en préservant leur indépendance. » La Chine se pose donc en solution de rechange au modèle démocratique occidental et se fait l'avocat de son modèle de gouvernance et de son régime contraignant à l'échelle régionale et mondiale.

59. Pour asseoir sa présence dans les pays en développement et les amener à soutenir sa vision du monde et ses intérêts, Pékin a souvent eu recours à différents outils de politique étrangère comme des prêts, des projets d'infrastructure, des investissements et d'autres mesures économiques. Ce fut notamment le cas pour la BRI, en particulier en Afrique et dans la région Asie-Pacifique. Souvent, ces outils sont ensuite mis au service de l'action diplomatique coercitive de Pékin. Résultat : la Chine est notamment parvenue, au cours de la décennie écoulée, à convaincre plusieurs pays d'Asie centrale où elle investit massivement ainsi que l'Égypte, la Thaïlande et Vietnam, entre autres, à déporter des centaines de Ouïghours vers la Chine (*The Economist*, 28 mars 2018). Au sein des organisations multilatérales, Pékin mobilise sa puissance douce et son pouvoir économique pour amener les pays membres à soutenir des initiatives destinées à délégitimer les défenseurs des

droits humains, à déforer les normes internationales sur la protection de la société civile et à défendre le principe de non-ingérence dans les affaires souveraines des États (Piccone, 2018).⁷

60. De même, Pékin a fait jouer son poids économique pour prendre pied dans les sociétés occidentales et étendre son influence dans certains pays de l'Alliance. Pékin use de son pouvoir pour peser à la fois sur les décisions de politique étrangère de ces pays et sur leur modèle de gouvernance intérieure. Au cours de la dernière décennie, plusieurs groupes chinois ont investi massivement dans des services essentiels et des infrastructures critiques – banques, infrastructures maritimes et terrestres et réseaux électriques des pays européens –, ce qui a eu pour effet de compliquer l'élaboration de ripostes communes aux violations chinoises des droits humains et du droit international (Rühlig, Jerdén et al., 2018).

61. En l'absence de vérifications adéquates, ces investissements chinois dans des secteurs stratégiques peuvent menacer notre sécurité, notre indépendance et notre résilience. La pandémie et les perturbations économiques qu'elle a entraînées sont encore venues aggraver les choses. De nombreux Alliés ont mis en place des mécanismes de filtrage des investissements étrangers directs (IED) afin d'évaluer les risques de sécurité que pourraient représenter ces derniers. De telles mesures sont absolument essentielles. De ce point de vue, on pourrait en faire bien davantage pour renforcer la coopération en matière de filtrage entre pays alliés ainsi qu'entre l'OTAN et d'autres organisations comme, notamment, l'Union européenne. Ces systèmes de filtrage ne sont pas destinés à perturber les investissements auxquels sont parties prenantes la Chine et d'autres États – les pays membres sont en effet conscients que la coopération économique constitue un moteur essentiel de la prospérité. Il s'agit plutôt d'outils devant permettre aux Alliés de prendre des décisions plus éclairées sur les investissements étrangers, garantir le fonctionnement de règles équitables sur la scène économique mondiale et atténuer les risques pesant sur la sécurité au niveau collectif et des pays.

62. Outre les investissements, Pékin a tablé sur la présence croissante des entreprises chinoises dans le monde pour faire progresser ses intérêts. Que ce soit par la censure ou la propagande, l'influence du PCC dans les médias dépasse largement les frontières de la Chine. Les utilisateurs du réseau social local chinois WeChat ont constaté que la censure est même à l'œuvre lorsqu'ils se connectent depuis l'étranger. En 2019, un message sur le mouvement pro-démocratie de Hong Kong envoyé par un parlementaire canadien à ses électeurs a même été intercepté et supprimé par les censeurs de cette entreprise (Repucci, 2019).

63. La Chine exporte son système sophistiqué de surveillance et de censure à l'étranger. De par son expérience, elle est un fournisseur de choix pour les pays cherchant à développer leurs propres dispositifs de surveillance. Dix-huit pays au moins, dont la Malaisie, l'Éthiopie, le Zimbabwe, l'Angola, l'Équateur et le Venezuela ont adopté des systèmes chinois de surveillance et de suivi au cours des dernières années (Polyakova et Meserole, 2019). Pékin ne se contente pas de fournir l'outil ; il forme également les gouvernements à la censure en ligne. Des séminaires sur les « nouveaux médias » ou sur la « gestion de l'information » ont été organisés dans 36 pays au moins. Autrement dit, la Chine n'exporte pas seulement la

⁷ L'analyse de sept amendements et résolutions de ce type soumis par la Chine au Conseil des droits de l'homme de l'ONU entre 2016 et 2018 montre que des pays comme le Bangladesh, la Bolivie, le Burundi, Cuba, l'Égypte, l'Inde, l'Indonésie, le Kirghizstan, le Pakistan, le Qatar, l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis, le Venezuela et le Vietnam ont presque toujours apporté leur soutien à Pékin. D'autres membres, tels l'Éthiopie, le Salvador, le Kenya, l'Iraq, le Nigéria, les Philippines, le Sénégal et l'Afrique du Sud ont voté pour la Chine ou se sont abstenus. Pour plus d'informations, voir Piccone Ted, *China's Long Game on Human Rights at the United Nations*, *The Brookings Institution*, septembre 2018.

technologie à l'appui de ces systèmes de censure, mais aussi le cadre juridique et institutionnel propice au contrôle étatique de la société (Economy, 2019).

64. La Chine profite également de sa participation à l'action normative menée dans différentes enceintes des Nations unies pour répandre ses normes et défendre ses intérêts économiques. Plusieurs firmes technologiques chinoises, comme ZTE, China Telecom et Dahua sont parties prenantes à l'élaboration, dans le cadre de l'UIT (Union internationale des télécommunications, un organisme des Nations unies), de normes qui sont ensuite fréquemment adoptées par des pays en développement africains, asiatiques et du Moyen-Orient n'ayant pas les moyens d'élaborer leurs propres règles (Gross, Murgia et Yang, 2019). Le poids de la Chine dans la normalisation de domaines comme la gouvernance d'internet, la reconnaissance faciale, la vidéosurveillance, la surveillance des villes et des véhicules ne représente pas seulement une menace en termes éthiques et de droits humains. Elle confère aussi aux produits chinois un avantage technologique du fait qu'ils répondent aux spécifications élaborées avec la participation des compagnies citées plus haut (Gross, Murgia et Yang, 2019).

65. La Chine fait aussi appel à des outils plus souples et moins visibles pour promouvoir son modèle de gouvernance et ses intérêts nationaux. Ainsi, Pékin a lancé, très discrètement, de vastes programmes de formation destinés aux responsables de gouvernements étrangers. Ces enseignements sont dispensés dans des établissements chinois spécifiquement créés à cette fin et opérant sur place, en particulier en Asie, en Afrique et dans la région MOAN. Après que des responsables de ces pays eurent participé à de telles formations en 2017 et 2018, le Vietnam, l'Ouganda et la Tanzanie, par exemple, ont tous adopté des législations restrictives dans les domaines de la cybersécurité et des médias (Shahbaz, 2018). La Chine est aussi accusée, depuis quelques années, de s'immiscer dans les processus électoraux australien et néo-zélandais en effectuant, au travers de bailleurs de fonds ayant des liens avec le PCC, des dons lui permettant de gagner en influence sur la scène politique de ces pays (Roy, 2019).

66. L'influence de la Chine sur les systèmes d'enseignement d'autres pays a aussi de quoi inquiéter. D'après les chiffres officiels du ministère chinois de l'Éducation, 662 100 ressortissants chinois étudiaient à l'étranger en 2018 (Yishu, 2020). Les pays alliés arrivent en tête de classement : ainsi, durant l'année académique 2018/2019, 370 000 Chinois poursuivaient leurs études aux États-Unis (*Institute for International Education*, 2019) et plus de 120 000, au Royaume-Uni (*Higher Education Statistics Agency*, 2020). De fait, les étudiants chinois représentent actuellement le groupe le plus important d'étudiants étrangers inscrits dans les universités britanniques (Jeffreys, 2020). Les frais d'inscription versés par ces étudiants représentent une manne pour les universités en question. La fréquentation élevée des universités occidentales par ces étudiants chinois rend par ailleurs hommage à la qualité et à l'attrait des systèmes occidentaux d'enseignement – sans parler des échanges culturels et de la confrontation d'idées, éléments clés de l'éducation d'aujourd'hui. Mais la présence d'étudiants chinois va aussi de plus en plus souvent de pair avec des accusations d'espionnage et d'abus d'influence. En 2019, les services de renseignement britanniques ont mis les universités en garde, indiquant que la fréquentation élevée d'étudiants chinois et la dépendance vis-à-vis des droits d'inscription payés par ces derniers pouvait les exposer à des vols d'informations de recherche et de propriété intellectuelle par une puissance étrangère (Kerbajh et Griffiths, 2019). La Chine fait appel à certains de ses étudiants inscrits dans des établissements d'enseignement occidentaux pour influencer sur le monde universitaire, les produits de la recherche et les débats politiques, ainsi que pour surveiller d'autres Chinois étudiant à l'étranger et limiter les échanges sur les sujets qu'elle juge sensibles (Chambre des communes du Royaume Uni, 2019).

67. Le rôle des instituts Confucius, et autres établissements destinés à propager la culture et la langue chinoise à l'étranger, éveille également les soupçons. On compte actuellement dans le monde plus de 1 700 instituts et classes Confucius (fonctionnant en collaboration avec

des universités et des écoles respectivement). Les échanges culturels sont un instrument précieux de compréhension mutuelle, et les Alliés doivent continuer à se féliciter de telles initiatives et à les soutenir. Mais les instituts sont gérés dans le cadre de partenariats entre une institution hôte, une université/école chinoise et une branche du gouvernement chinois responsable de l'enseignement des langues appelée Hanban (Jakhar, 2019). Par conséquent, les contenus politiques sensibles sont censurés, tandis que les personnels des instituts sont recrutés sur la base de leur loyauté au PCC. Les instituts peuvent donc être considérés comme des prolongements du gouvernement chinois (*Human Rights Watch*, 2019). Pour toutes ces raisons, certaines universités implantées dans des pays alliés comme les États-Unis, le Royaume-Uni et la France ont fermé les instituts Confucius qu'elles avaient accueillis jusque-là (Jakhar, 2019). En août 2020, les États-Unis ont décidé d'assimiler les instituts Confucius à des « missions étrangères » en raison de l'appui qu'ils apportaient à la diffusion de la propagande chinoise, et imposent depuis lors au personnel de ces derniers des restrictions similaires à celles appliquées aux ambassades (BBC, 14 août 2020).

VI. LA CRISE DE LA COVID-19 : UN INDICATEUR ÉLOQUENT DE L'ÉVOLUTION DU MODÈLE DE GOUVERNANCE CHINOIS ET DES EFFORTS DE PÉKIN VISANT À L'EXPORTER

68. La pandémie actuelle de Covid-19 nous offre un exemple particulièrement illustratif des risques liés au rejet partiel, par la Chine, de l'ordre libéral mondial, et de la manière dont les autorités chinoises cherchent à développer leur modèle répressif de gouvernance et à l'exporter. Premièrement, et même si l'on peut féliciter les autorités chinoises pour leur détermination et l'efficacité des mesures drastiques adoptées pour combattre l'épidémie de Covid-19, il faut bien reconnaître que les politiques répressives visant à limiter les libertés fondamentales ont eu des incidences négatives et dramatiques du point de vue de la propagation initiale de la maladie. Les restrictions imposées à la liberté de parole dans le pays ont retardé de plusieurs semaines cruciales la riposte du gouvernement chinois à la crise sanitaire. Ainsi, les lanceurs d'alerte qui, aux premiers stades de la crise, tentaient d'alerter la population et les autorités quant à la dangerosité potentielle du virus ont été réduits au silence, ce qui, durant un mois, a donné à celui-ci un avantage critique et a contribué à sa propagation (Palmer, 2020).

69. Deuxièmement, le manque de transparence affiché par les autorités chinoises au cours des premiers mois de la crise n'a fait qu'aggraver le problème. Leur définition de ce qu'il fallait entendre par « cas de Covid-19 » a été modifiée à de très nombreuses reprises après le début de l'épidémie. Elles ont aussi dissimulé des informations décisives sur la nature du coronavirus, et ont commencé par minimiser la menace qu'il représentait. Quant aux responsables locaux, ils ont, par réflexe, tu les informations inquiétantes, ce qui a eu pour effet de retarder la prise de mesures au niveau national. Compte tenu de ces défaillances, il a été difficile aux experts de par le monde d'appréhender la véritable échelle et la réelle gravité de l'épidémie, et les mesures visant à endiguer cette dernière s'en sont trouvés freinées (Rabin, 2020). Enfin, le manque de transparence de la Chine et des méthodes de calcul changeantes tout au long de l'épidémie ont mis en doute la fiabilité des chiffres officiels relatifs aux nombres de cas et de décès (Palmer, 2020).

70. Troisièmement, dans leur lutte contre la Covid-19, les autorités chinoises ont mis en œuvre toute une série de mesures de sécurité et de surveillance nouvelles, parmi lesquelles la collecte massive de données personnelles permettant de suivre les citoyens. Même si ces mesures se sont avérées – du moins en partie – légitimes et nécessaires pour contenir le nouveau coronavirus et combattre sa propagation, on se demande avec de plus en plus d'inquiétude si les autorités ne vont pas prétexter de cette crise pour accélérer l'élargissement de leur système de surveillance déjà excessivement répressif (Kuo, 9 mars 2020).

71. Quatrièmement, à entendre Pékin clamer qu'il est parvenu à contenir la propagation du virus à l'intérieur de ses frontières, on comprend que sa version de la pandémie tourne à la désinformation. Cette pirouette traduit une volonté d'échapper à ses responsabilités, de fragiliser les régimes démocratiques et, en ultime analyse, de promouvoir son propre modèle de gouvernance. Les autorités chinoises ont officiellement et ouvertement diffusé des théories conspirationnistes sans fondement quant aux origines de l'épidémie. Elles soulignent aussi que la victoire de la Chine sur le coronavirus au terme d'une bataille longue et difficile confirme la supériorité de son système de gouvernance (Barnes, Rosenberg et Wong, 2020). Par ailleurs, les autorités ont expulsé des journalistes américains du pays, en partie pour empêcher la diffusion, à l'intérieur des frontières chinoises, d'informations objectives sur les activités du gouvernement et l'évolution de la crise (Nossel, 2020).

72. Cinquièmement, les autorités chinoises tentent de récupérer la crise sanitaire actuelle à leur avantage et de faire la promotion de leur modèle de gouvernance en répondant aux demandes de soutien lancées par les pays qui combattent aujourd'hui la maladie (Hernandez, 2020). Le préjudice durable que la crise pourrait porter aux ambitions mondiales de la Chine semble les inquiéter tout particulièrement. Dans leur souhait de donner de la Chine l'image d'une puissance mondiale responsable, les autorités ont recours à la propagande en informant abondamment sur les livraisons de matériel médical à différents pays, parmi lesquels figurent des membres de l'OTAN. Cette propagande chinoise relayée par les médias a éclipsé l'ampleur du soutien mutuel entre pays membres de l'OTAN et de l'aide apportée par ces derniers aux partenaires dans le cadre de la pandémie. Il est dès lors nécessaire, dans la guerre de communication à laquelle on assiste aujourd'hui, que les Alliés fassent le nécessaire pour que leur message d'unité et de cohésion parvienne au grand public.

73. Enfin, Pékin exploite l'incertitude généralisée provoquée par la pandémie de Covid-19 et le fait que la réponse à cette crise monopolise largement l'attention à l'échelle mondiale pour faire habilement progresser ses intérêts dans son voisinage. En mars, un avion militaire chinois a franchi la ligne officieuse de démarcation entre la Chine et Taïwan, et un bateau de pêche chinois est entré en collision avec un destroyer japonais en mer de Chine orientale. Comme indiqué plus haut, en avril, la marine chinoise a poursuivi ses menées agressives en mer de Chine méridionale. Elle a éperonné et coulé un bateau de pêche vietnamien et intimidé un bâtiment malaisien de prospection pétrolière. Toujours en avril, Pékin a créé des districts administratifs dans deux archipels de mer de Chine méridionale également revendiqués par le Vietnam. En juin, la Chine a été impliquée dans un accrochage meurtrier avec l'Inde sur leur frontière contestée dans l'Himalaya. En août, l'APL a mené en mer de Chine du Sud un exercice de tir en conditions réelles qui faisait appel à des missiles de moyenne portée (Myers et Bradsher, 2020). Enfin, en septembre, elle a organisé, dans les eaux et l'espace aérien internationaux du côté taïwanais de la ligne officieuse de démarcation entre la Chine et Taïwan, des exercices interarmées (air et mer) à grande échelle auxquels ont pris part une vingtaine d'aéronefs militaires et sept bâtiments navals (Hille, 2020). La réaction face à cette politique étrangère chinoise à la fois assertive, opportuniste et de plus en plus conflictuelle exige une réponse coordonnée entre Alliés et partenaires.

VII. CONCLUSIONS

74. La Chine remet de plus en plus en question les valeurs libérales sur lesquelles repose l'ordre mondial d'aujourd'hui. Si des progrès ont été réalisés dans le domaine des droits économiques, on remarque que depuis l'accession de Xi Jinping au pouvoir en 2012, les autorités chinoises ont renforcé la répression intérieure et resserré leur emprise sur la société. La Chine continue en outre d'appliquer la peine de mort. Bien que le nombre d'exécutions soit considéré comme un secret d'État par les autorités, les experts considèrent que la Chine serait le pays au monde recourant le plus aux exécutions capitales – celles-ci se chiffrent par milliers chaque année (*Amnesty International*, 2019). Pékin a également mis

en place un dispositif étendu de surveillance faisant appel aux technologies de pointe ainsi qu'un système complexe de censure des médias et de l'internet, qui lui permet de suivre les individus et de réprimer les libertés fondamentales. La répression des minorités ethniques et religieuses suscite de vives préoccupations. En quatre décennies, le rapporteur a noué des amitiés étroites avec plusieurs hauts dirigeants des administrations chinoises précédentes. Cela ne l'a jamais empêché, toutefois, d'appeler leur attention sur la situation inacceptable découlant de l'annexion du Tibet par la Chine. À Hong Kong, la réaction agressive de Pékin face aux revendications des manifestants pro-démocratie et sa décision d'imposer une loi de sécurité nationale traduisent sa volonté d'utiliser tout son pouvoir pour dicter son modèle de gouvernance au Territoire. En mer de Chine méridionale, à Hong Kong et dans d'autres parties du monde, la Chine s'est montrée opportuniste en tirant parti de l'incertitude causée par la pandémie et du fait que la réponse à cette crise monopolise largement l'attention à l'échelle mondiale pour affirmer sa présence et imposer ses vues de manière agressive.

75. Depuis deux décennies, le renforcement des capacités militaires de la Chine, sa croissance économique, sa puissance commerciale et son influence politique ont eu de profondes incidences sur l'environnement politique et sécuritaire mondial. Devenu plus assertif, le pays cherche aujourd'hui à étendre son empreinte régionale et mondiale. Pour ce faire, il reste mobilisé au sein du système multilatéral actuel, avec pour objectif de renforcer sa position dans les institutions de l'après-1945 et de fragiliser leurs fondements libéraux. Dans le même temps, Pékin a créé en Asie et ailleurs de nombreux mécanismes et institutions dont les valeurs et les buts s'accordent mieux avec sa vision et ses ambitions mondiales.

76. Pékin a, à maintes reprises, affiché son mépris et son rejet des valeurs libérales. Les autorités chinoises bafouent régulièrement libertés et droits fondamentaux – principalement les libertés individuelles, la démocratie, les droits humains et l'Etat de droit. À partir de là, pour l'auteur de ce rapport, la vision chinoise de l'ordre libéral mondial ne peut donc être que qualifiée de révisionniste. Les tentatives de la Chine de saper les structures libérales de l'ordre mondial contemporain mettent notre Alliance et nos démocraties en péril.

77. Ce constat est d'autant plus fondé que la Chine use efficacement de cette influence croissante pour promouvoir et exporter son modèle de gouvernance par-delà ses frontières. La crise de la Covid-19 offre un exemple récent des risques mondiaux potentiels liés à l'absence de respect de la Chine pour les valeurs libérales et, dans ce cas particulier, pour la liberté de parole. Depuis le début de la pandémie, les autorités chinoises ont adopté des mesures particulièrement strictes qui lui ont permis de contenir la propagation du virus. Il semble cependant qu'aux premiers temps de la crise, elles aient fait taire ceux qui tentaient d'alerter sur la menace, puis qu'elles aient refusé d'admettre l'ampleur de la crise et rechigné à partager avec les autres pays des informations décisives sur la maladie. Toutes ces défaillances ont contribué à la dissémination mondiale de la Covid-19. À l'heure où ces lignes sont écrites, le rapporteur a pris connaissance des graves critiques non vérifiées qui circulent largement sur les autorités chinoises et leur réaction face à la crise. Il serait inapproprié, à ce stade de la pandémie, de se positionner quant à la véracité de telles informations. La crise continue d'évoluer et l'on pourra mieux se figurer la situation une fois que les informations et les données seront disponibles et auront été analysées. Nous serons alors en mesure de comprendre les causes de l'émergence du virus et d'apprendre comment sa progression aurait pu être enrayerée.

78. Face aux efforts soutenus menés par la Chine pour manipuler l'ordre mondial de l'après-1945, il est essentiel, afin de protéger et de promouvoir les valeurs sur lesquelles repose l'Alliance, de maintenir la cohésion entre les pays membres de l'OTAN. Le processus de réflexion OTAN 2030 lancé en juin par le secrétaire général est une excellente occasion, pour les Alliés, de développer ensemble une réponse face à la menace que la Chine fait peser sur l'ordre libéral mondial. Les Alliés ne peuvent laisser des divergences occasionnelles dans leur approche vis-à-vis de la Chine affaiblir l'unité de l'Alliance, fragiliser sa garantie de

sécurité collective ou remettre en question le rôle central de nos valeurs libérales communes. Les membres de l'OTAN et leurs partenaires doivent affronter collectivement les défis posés par la Chine, sans jamais transiger sur les valeurs essentielles sur la base desquelles l'ordre libéral mondial et l'OTAN ont été créés.

79. En juin 2020, Jens Stoltenberg, secrétaire général de l'OTAN, déclarait que la Chine figurait, avec la pandémie et la menace liée au terrorisme mondial, au nombre des trois facteurs devant amener l'OTAN à adopter une approche plus globale (OTAN, 2020). Une des grandes mesures que peut prendre l'Alliance pour élargir son action au niveau mondial et contribuer à préserver l'ordre libéral consiste à renforcer et à étendre sa coopération et sa coordination avec les pays et organisations partageant sa vision des choses. De ce point de vue, l'OTAN devrait envisager un renforcement des partenariats qui existent déjà avec différents pays de la région Asie-Pacifique, comme l'Australie, le Japon, la Nouvelle-Zélande et la Corée du Sud, et promouvoir l'établissement de nouveaux liens avec les pays partageant ses valeurs. Ceci lui permettrait de témoigner de son engagement dans la région, de partager des informations, de dégager des perceptions communes de la menace et, le cas échéant d'apporter une réponse uniforme à toute menée illégale ou hostile. De même, pour combattre la menace de désinformation qui risque de saper la confiance des citoyens vis-à-vis du fonctionnement des institutions euro-atlantiques et afin de consolider la résilience face aux ingérences et aux investissements hostiles dans des secteurs stratégiques, l'OTAN devrait renforcer son partenariat actuel avec l'Union européenne.

80. La détérioration marquée des relations entre la Chine et de nombreux membres de l'OTAN au cours des dernières années a de quoi inquiéter fortement. L'Alliance et ses membres devraient s'abstenir de traiter la Chine en paria et s'efforcer plutôt, chaque fois que l'occasion se présente, de privilégier la bonne volonté, d'ouvrir un dialogue franc mais constructif et de promouvoir la tolérance avec cette puissance en pleine ascension. Coopérer avec la Chine face aux menaces sécuritaires communes peut s'avérer bénéfique tant pour l'Alliance que pour Pékin. La pandémie de Covid-19 constitue à ce titre un bon exemple. Ce phénomène planétaire qui ignore les frontières appelle, à l'échelle mondiale, une réponse coordonnée à laquelle la Chine et l'Alliance devront forcément être associées. Ne pas collaborer face à une crise de cette envergure aurait pour seuls résultats d'accentuer la vulnérabilité de nos populations et de fragiliser la résilience de l'Alliance. Cela étant, l'Alliance et ses membres ne devraient jamais hésiter, dans leurs interactions avec Pékin, à pointer du doigt les agissements inacceptables de Pékin sur son propre territoire ainsi qu'à l'étranger, et se montrer prêts à refuser les comportements sapant l'ordre libéral mondial.

BIBLIOGRAPHIE

- Amnesty International, Death penalty in 2018: Facts and figures, April 2019.
- Areddy, James T. China Is Pitting the Yuan Against the Dollar. So Far, It's Not Going to Plan., *The Wall Street Journal*, 16 September 2019.
- Australian Strategic Policy Institute, Exploring Xinjiang's detention system, *The Xinjiang Data Project*, 24 September 2020.
- Banque mondiale, Croissance du PIB (% annuel) – Chine, 2019.
- Banque mondiale, The World Bank In China, 2020.
- Barnes, Julian E., Rosenberg, Matthew and Wong Edward, As Virus Spreads, China and Russia See Openings for Disinformation, *The New York Times*, 28 March 2020.
- BBC, Hong Kong march: Thousands join largest pro-democracy rally in months, 8 December 2019.
- BBC, Why Taiwan has become a problem for WHO, 30 March 2020.
- BBC, US labels Confucius Institute a Chinese 'foreign mission', 14 August 2020.
- BBC, Xinjiang: US to block some exports citing China's human rights abuses, 16 September 2020.
- Beech, Hannah, U.S. Warships Enter Disputed Waters of South China Sea as Tensions With China Escalate, *The New York Times*, 21 April 2020.
- Benner, Thorsten; Gaspers, Jan; Ohlberg, Mareike; Poggetti, Lucrezia and Shi-Kupfer, Kristin, Authoritarian Advance: Responding to China's Growing Political Influence in Europe, *Global Public Policy Institute and MERICS*, February 2018.
- Benner, Katie, and Perlroth, Nicole, China-Backed Hackers Broke Into 100 Firms and Agencies, U.S. Says, *The New York Times*, 16 September 2020.
- Berger, Miriam, The U.S. sanctions against Hong Kong officials, explained, *The Washington Post*, 8 August 2020.
- Bischoff, Paul, Surveillance camera statistics: which cities have the most CCTV cameras?, *Comparitech*, 15 August 2019.
- Boyajian, Annie and Cook, Sarah, Democratic Crisis in Hong Kong: Recommendations for Policymakers, *Freedom House*, 2019.
- Buckley, Chris, China Enshrines 'Xi Jinping Thought.' What Does That Mean?, *The New York Times*, 24 October 2017.
- Buckley, Chris, Xi Jinping Thought Explained: A New Ideology for a New Era, *The New York Times*, 26 February 2018.
- Buckley, Chris and Bradsher Keith, China Moves to Let Xi Stay in Power by Abolishing Term Limit, *The New York Times*, 25 February 2018.
- Buckley, Chris, China's Prisons Swell After Deluge of Arrests Engulfs Muslims, *The New York Times*, 31 August 2019.
- Buckley, Chris, Bradsher, Keith and May, Tiffany, New Security Law Gives China Sweeping Powers Over Hong Kong, *The New York Times*, 29 June 2020.
- Bush, Richard C., How Hong Kong got to this point, *The Brookings Institution*, 12 September 2019.
- Chambre des communes du Royaume Uni, commission des affaires étrangères, A cautious embrace: defending democracy in an age of autocracies, second rapport de la session 2019, 4 novembre 2019.
- Chatzky, Andrew and James McBride, China's Massive Belt and Road Initiative, *Council on Foreign Relations*, 28 January 2020.
- CERD (Committee on the Elimination of Racial Discrimination), Concluding observations on the combined fourteenth to seventeenth periodic reports of China (including Hong Kong, China and Macao, China), 30 August 2018.
- CPJ (Comité pour la protection des journalistes), 10 Most Censored Countries, 2019.
- Commission des États-Unis sur la liberté religieuse internationale, Factsheet China: The 2019 Regulation for Religious Groups in China, février 2020.

- CRS (service de recherche du Congrès américain), *Understanding China's Political System*, Lawrence, Susan V. and Michael F. Martin, 20 March 2013.
- CRS, *Internet Freedom in China*, Figliola, Patricia M., 18 May 2018.
- CRS, *China's Economic Rise: History, Trends, Challenges, Implications for the United States*, 25 June 2019.
- CRS, *National Security Implications of Fifth Generation (5G) Mobile Technologies*, 27 March 2020.
- Davidson, Helen and Yu, Verna, *Protests greet first day of Hong Kong's new security laws*, *The Guardian*, 1 July 2020.
- Davidson, Helen, *China unveils 'Sky Thunder' weapons system amid growing tensions with Taiwan*, *The Guardian*, 18 August 2020.
- Davidson, Helen, *Hong Kong security law 'may break international laws'*, *The Guardian*, 4 September 2020.
- De Gregorio, José, Barry Eichengreen, Takatoshi Ito and Charles Wyplosz, "*IMF Reform: The Unfinished Agenda*", *Geneva Reports on the World Economy. International Center for Monetary and Banking Studies*. 2018.
- Deutsche Welle (DW), *China criticizes Germany's suspension of extradition treaty with Hong Kong*, 1 August 2020.
- Economy, Elizabeth C., *History With Chinese Characteristics*, *Foreign Affairs*, July 2017.
- Economy, Elizabeth C., *The Third Revolution*, *Oxford University Press*, May 2018.
- Economy, Elizabeth C., *Yes, Virginia, China Is Exporting Its Model*, *Council on Foreign Relations*, 11 December 2019.
- Ekman, Alice, *What if... we avoided wordplay with China?* In: Gaub, Florence (ed.), *What if...? 14 futures for 2024*, *European Institute for Security Studies*, January 2020.
- Faiz, Abbas, *Is China's Belt and Road Initiative Undermining Human Rights?* *The Diplomat*, 7 June 2019.
- Fan, Jiayang, Zhang, Taisu and Zhu, Ying, *Behind the Personality Cult of Xi Jinping*, *Foreign Policy*, 8 March 2016.
- Feigenbaum, Evan A., *Reluctant Stakeholder: Why China's Highly Strategic Brand of Revisionism is More Challenging Than Washington Thinks*, *Carnegie Endowment for International Peace*, 27 April, 2018.
- Feldstein, Steven, *The Global Expansion of AI Surveillance* *Steven Feldstein, Carnegie Endowment for International Peace*, 17 September 2019.
- Ferraresi, Mattia, *China Isn't Helping Italy. It's Waging Information Warfare*, *Foreign Policy*, 31 March 2020.
- Fontaine, Richard and Daniel Kliman, *On China's New Silk Road, Democracy Pays A Toll*, *Foreign Policy*, 16 May 2018.
- Freedom House, *Freedom in the World 2019*, 2020.
- French, Howard W., Johnson Ian, Jenne Jeremiah, Pamela Kyle Crossley, Robert A. Kapp, Tobie Meyer-Fong, *How China's History Shapes, and Warps, its Policies Today*, *Foreign Policy*, 22 March 2017.
- Fung, Courtney J. and Lam, Shing-Hon, *China already leads 4 of the 15 U.N. specialized agencies — and is aiming for a 5th*, *The Washington Post*, 3 March 2020.
- Gabbatt, Adam, *China uses Hong Kong security law against US and UK-based activists*, *The Guardian*, 1 August 2020.
- Garwood-Gowers, Andrew, *China and the Responsibility to Protect*, *Oxford Research Group*, 31 May 2016.
- Gåsemyr, Hans J., *China and Multilateral Development Banks*, *Norwegian Institute of International Affairs*, August 2018.
- Green, Mark, *China's Debt Diplomacy*, *Foreign Policy*, 25 April 2019.
- Gross, Anna, Murgia, Madhumita, and Yang, Yuan, *Chinese tech groups shaping UN facial recognition standards*, *Financial Times*, 1 December 2019.
- Hernandez, Javier C., *China Spins Coronavirus Crisis, Hailing Itself as a Global Leader*, in *The New York Times*, 28 February 2020.

- Higher Education Statistics Agency, Higher Education Student Statistics: UK, 2018/19, 29 January 2020.
- Hille, Kathrin, Taiwan claims 'severe provocation' after China military drills, *Financial Times*, 10 September 2020.
- Hodgson, Camilla, China strikes debt deals with poor nations under G20 scheme, *Financial Times*, 30 August 2020.
- Horn, Sebastian, Reinhart, Carmen M. and Trebesch, Christoph, How Much Money Does the World Owe China?, *Harvard Business Review*, February 2020.
- Horowitz, Jason, Vatican Extends Deal With China Over Appointment of Bishops, *The New York Times*, 22 October 2020.
- Hui, Sylvia, UK public tribunal to probe Uighur genocide allegations, *Associated Press*, 3 September 2020.
- Human Rights Watch, Hong Kong: Investigate Handling of "Umbrella Movement", 24 September 2015.
- Human Rights Watch, "Eradicating Ideological Viruses" China's Campaign of Repression Against Xinjiang's Muslims, 9 September 2018.
- Human Rights Watch, China: Government Threats to Academic Freedom Abroad, 21 March 2019.
- Human Rights Watch, Hong Kong: Dubious Arrest of Pro-Democracy Politician, 27 March 2020.
- Human Rights Watch, China: New Hong Kong Law a Roadmap for Repression, 29 July 2020.
- Human Rights Watch, World Report, 2020.
- Ikenberry, John I., The end of liberal international order?, *International Affairs*, Volume 94, Issue 1, January 2018, 7–23.
- IISS, The evolution of the Shanghai Cooperation Organisation, Volume 24, June 2018.
- IISS, The Military Balance 2020, p. 220-323, February 2020. Institute for International Education, Number of International Students in the United States Hits All-Time High, 18 November 2019.
- Jakhar, Pratik, Confucius Institutes: The growth of China's controversial cultural branch, BBC, 7 September 2019.
- Jeffreys, Branwen, UK universities see boom in Chinese students, BBC, 21 January 2020.
- Jiang, Yuan, Russia's Strategy in Central Asia: Inviting India to Balance China, *The Diplomat*, 23 January 2020.
- Kelly, Annie, 'Virtually entire' fashion industry complicit in Uighur forced labour, say rights groups, *The Guardian*, 23 July 2020.
- Kerbaj, Richard, and Griffiths, Sian, Security services fear the march on universities of Beijing's spies, *The Times*, 27 October 2019.
- Kington, Tom, Pope Francis 'naive' in deal with China to name bishops, *The Times*, 19 September 2020.
- Kuo, Lily, China claims detained Uighurs have been freed, *The Guardian*, 9 December 2019.
- Kuo, Lily, 'The new normal': China's excessive coronavirus public monitoring could be here to stay, *The Guardian*, 9 March 2020.
- Kuo, Lily, Exiled Uighurs call on ICC to investigate Chinese 'genocide' in Xinjiang, *The Guardian*, 7 July 2020.
- Kuo, Lily, China halts Hong Kong extradition treaties with Canada, Australia and UK, *The Guardian*, 28 July 2020.
- Kuo, Lily, China places sanctions on 11 US citizens including Marco Rubio and Ted Cruz, *The Guardian*, 10 August 2020.
- Kuok, Lynn, How China's actions in the South China Sea undermine the rule of law, *The Brookings Institution*, November 2019.
- Le Corre, Philippe, China's Rise as a Geoeconomic Influencer, *Carnegie Endowment for International Peace*, 15 October 2018.
- Le Corre, Philippe, A Divided Europe's China Challenge, *Carnegie Endowment for International Peace*, 26 November 2019.

- Liu, Nicolle, and Leahy, Joe, *Hong Kong police arrest pro-democracy lawmakers*, *Financial Times*, 26 August 2020.
- Lynch, Colum, *Russia and China See in Trump Era a Chance to Roll Back Human Rights Promotion at U.N.*, *Foreign Policy*, 26 June 2018.
- Mistreanu, Simina, *Life Inside China's Social Credit Laboratory*, *Foreign Policy*, 3 April 2018.
- Mozur, Paul and Aaron Krolik, *A Surveillance Net Blankets China's Cities, Giving Policy Vast Powers*, *The New York Times*, 17 December 2019.
- Myers, Steven Lee, Bradsher, Keith, *China Fires Missiles Into South China Sea, Sending U.S. a Message*, *The New York Times*, 27 August 2020.
- Nathan, Andrew J., *How China Sees the Hong Kong Crisis*, *Foreign Affairs*, 30 September 2019.
- Nossel, Suzanne, *China Is Fighting the Coronavirus Propaganda War to Win*, *Foreign Policy*, 20 March 2020.
- ONU, rapporteurs et groupes de travail spéciaux, *Commentaires sur la loi de la République populaire de Chine sur la sauvegarde de la sécurité nationale dans la région administrative spéciale de Hong Kong ("loi sur la sécurité nationale")*, Référence OL CHN 17/2020, 1er septembre 2020.
- OTAN, *Pour le secrétaire général, l'OTAN doit adopter une approche mondiale*, 30 juin 2020.
- Palmer, James, *Chinese Officials Can't Help Lying About the Wuhan Virus*, *Foreign Policy*, 3 February 2020.
- Palmer, James, *Are China's Coronavirus Figures Reliable?* 19 February 2020.
- Parlement européen, *Détention arbitraire de masse d'Ouïgours et de Kazakhs dans la région autonome ouïgoure du Xinjiang*, 4 octobre 2018.
- Phillips, Tom, *Xi Jinping Thought to be taught in China's universities*, *The Guardian*, 27 October 2017.
- Piccone, Ted, *China's Long Game on Human Rights at the United Nations*, *The Brookings Institution*, September 2018.
- Polyakova, Alina and Meserole, Chris, *Exporting digital authoritarianism: The Russian and Chinese models*, August 2019.
- Qin, Amy and C. Hernandez, Javier, *How China's Rulers Control Society: Opportunity, Nationalism, Fear*, *The New York Times*, 25 November 2018.
- Rabin, Roni C., *Coronavirus Cases Seemed to Be Leveling Off. Not anymore*, *The New York Times*, 12 February 2020.
- Rapp-Hooper, Mira, Michael S. Chase, Mataka Kamiya, Shin Kawashima, Yuichi Hosoya, *Responding to China's Complicated Views on International Order*, *Carnegie Endowment for International Peace*, 10 October 2019.
- RSF (Reporters sans frontières), *Chine : Le contrôle de l'information encore durci*, 2020.
- Représentant américain au commerce, *2019 Report to Congress On China's WTO Compliance*, mars 2020.
- Repucci, Sarah, *"Media Freedom: A Downward Spiral"*, *Freedom and the Media 2019*, *Freedom House*, 2019.
- Rogin, Josh, *China's efforts to undermine democracy are expanding worldwide*, *The Washington Post*, 27 June 2019.
- Roy, Eleanor A., *New Zealand bans foreign political donations amid interference concerns*, *The Guardian*, 3 December 2019.
- Rühlig, Tim N., *How China Approaches International Law: Implications for Europe*, *European Institute for Asian Studies*, May 2018.
- Rühlig, Tim N.; Jerdén, Björn, van der Putten; Seaman, Frans-Paul; Otero-Iglesias, John M. and Ekman, Alice, *Political values in Europe-China relations*, *European Think-tank Network on China (ETNC)*, December 2018.
- Shahbaz, Adrian, *"The Rise of Digital Authoritarianism"*, *Freedom on the Net 2018*, *Freedom House*, October 2018.
- Shepherd, Christian, *Xi Jinping sets stage to resurrect 'chairman' title created by Mao*, *Financial Times*, 26 August 2020.
- Strangio, Sebastian, *Laos Stumbles Under Rising Chinese Debt Burden*, *The Diplomat*, 7

- September 2020.
- Swanson, Ana, *U.S. Halts High-Tech Exports to Hong Kong Over Security Concerns*, *The New York Times*, 29 June 2020.
- The Economist*, *China is trying to prevent the formation of a vocal Uighur diaspora*, 28 March 2018.
- The Economist*, *America's aggressive use of sanctions endangers the dollar's reign*, 18 January 2020.
- The Economist*, *The search to find an alternative to the dollar*, 18 January 2020.
- Wang, Hongying, "*New Multilateral Development Banks: Opportunities and Challenges for Global Governance*", Part of *Discussion Paper Series on Global and Regional Governance*, Council on Foreign Relations, September 2016.
- Whelan-Wuest, Maeve and Bush, Richard C, *Inside the struggle for China's "two systems" in Hong Kong*, *The Brookings Institution*, 27 July 2017.
- Wintour, Patrick, *Three million Hong Kong residents 'eligible' for UK citizenship*, *The Guardian*, 29 May 2020.
- Wong, Edward, *China Freezes Credentials for Journalists at U.S. Outlets, Hinting at Expulsions*, *The New York Times*, 6 September 2020.
- Wulf, Herbert, *BRICS: realistic alternative with a stuttering motor*, SIPRI, 11 June 2015.
- Yishu, Mao, *Conflicted Hearts and Minds: A Survey of Political Attitudes of Chinese Students In Germany*, *MERICCS China Monitor*, 26 March 2020.
- Zenz, Adrian, "*New Evidence for China's Political Re-Education Campaign in Xinjiang*", *China Brief*, vol. 18, issue 10, 15 May 2018.
- Zenz, Adrian, *Sterilizations, Forced Abortions, and Mandatory Birth Control: The CCP's Campaign to Suppress Uyghur Birthrates in Xinjiang*, *The Jamestown Foundation*, June 2020.
- Zhang, F., "The rise of Chinese exceptionalism in international relations," *European Journal of International Relations*, 19(2), 305–328, 2013.
-